



Co-cr er le droit   un logement suffisant au Canada

Rapport final

d cembre 2023

Contenu

Partie 1 • Introduction	3
Partie 2 • D'aujourd'hui à notre vision de l'avenir	12
Partie 3 • Une proposition de changement	28
Partie 4 • Conclusion et prochaines étapes	50

Remerciements

L'équipe

L'équipe suivante a préparé le rapport pour le Conseil national du logement.



Groupe de travail sur la réalisation progressive - John Harvey, Président - Marie Pascaline Menono, Membre - Cynthia Bouchard, Secrétaire du CNH - Andrew Cowan, Secrétaire du CNL



SHS Consulting - Adrienne Pacini, Associée - Christine Pacini, Associée - Lanxi Dong, Chercheur principal en design



SHIFT Collaborative - Stacy Barter, Directrice - Michelle Colussi, Directrice

Reconnaissance territoriale

Les auteurs du rapport reconnaissent les contributions de plusieurs peuples autochtones qui ont participé à cette initiative.

Bien que notre travail se soit déroulé virtuellement, l'équipe de SHS Consulting reconnaît que la terre sur laquelle nous travaillons est le territoire traditionnel de nombreuses nations, notamment les Mississaugas du Crédit, les Anishnabeg, les Chippewa, les Haudenosaunee et les Wendat, et qu'il abrite aujourd'hui un grand nombre de Premières nations, d'Inuits et de Métis. Nous reconnaissons également que Toronto est couverte par le Traité n° 13 avec les Mississaugas du Crédit.

L'équipe du SHIFT Collaborative reconnaît et respecte les peuples *lək'wəjən* sur le territoire traditionnel desquels se trouvent les consultants, ainsi que les peuples Songhees, Esquimalt et W̱SÁNEĆ. Leurs relations historiques avec la terre se poursuivent encore aujourd'hui.

Partie 1 ● Introduction

Cette initiative constitue une première étape dans la mobilisation d'une action collective visant à co-crée le droit à un logement suffisant au Canada.

Co-crée le droit à un logement suffisant au Canada est une initiative pancanadienne du Conseil national de l'habitation (CNH), menée par le CNH en collaboration avec SHS Consulting et SHIFT Collaborative.

Cette initiative soutient les efforts actuels du NHC visant à réaliser le droit à un logement suffisant au Canada au fil du temps.

Ce rapport représente l'aboutissement d'un travail de dix-huit mois, impliquant plus de 200 participants à la co-conception dans le cadre de 25 événements d'engagement. Cette initiative n'aurait pas été possible sans les contributions significatives des experts du secteur du logement et de l'immobilier, des personnes ayant une expérience vécue, des représentants du Gouvernement et des organisations communautaires ("société civile") de tout le Canada.

Cette section introductive donne un aperçu de notre appel à l'action, établit un langage commun autour du droit à un logement suffisant et articule l'objectif de cette initiative.

Lire ce rapport

Ce rapport propose des recommandations exploitables pour le Gouvernement du Canada. Les conclusions et les recommandations sont organisées comme suit :

Partie 1 ● **Où en sommes-nous aujourd'hui**

Nous commençons par une vue d'ensemble des défis et des expériences actuels en matière de logement au Canada, en soulignant les lacunes et les défis du système actuel.

Partie 2 ● **Une vision pour l'avenir**

Ensuite, nous présentons notre vision commune de l'avenir du droit à un logement suffisant au Canada, c'est-à-dire ce à quoi pourrait ressembler l'avenir préféré des gens, y compris la façon dont le système serait fondamentalement différent de celui d'aujourd'hui.

Partie 3 ● **Une proposition de changement**

La dernière section propose un ensemble de solutions et de feuilles de route pour le changement, y compris les étapes à suivre pour commencer et les résultats escomptés au fil du temps.

L'annexe du rapport comprend des documents complémentaires tels qu'une méthodologie détaillée et des définitions clés des termes utilisés dans ce rapport.

Un appel à l'action pour le Gouvernement du Canada

Une crise se dessine

La réalisation du droit à un logement suffisant au Canada est l'un des défis les plus importants et les plus exigeants d'aujourd'hui. Malgré nos efforts, le sans-abrisme et les besoins en matière de logement persistent pour des millions de familles dans tout le pays, et l'inaction a un coût élevé*.

Il est urgent de résoudre les problèmes actuels. La gravité, la prévalence et l'urgence des lacunes actuelles en matière de logement soulignent la nécessité de s'attaquer au sans-abrisme et aux lacunes en matière de logement pour les personnes qui en ont le plus besoin - la vie des gens est en jeu *aujourd'hui*.

Tout en nous attaquant à la crise actuelle du logement, nous devons également mettre un terme à toute régression ou aggravation de la situation. Il est nécessaire de suivre le rythme du changement pour éviter la perte ou la détérioration de logements pour les personnes qui disposent actuellement d'un logement suffisant.

Les efforts visant à mettre fin au sans-abrisme et à garantir l'accès à un logement suffisant restent des priorités essentielles pour le bien-être social et économique du Canada.

Un espoir pour l'avenir

En cette période de grands besoins, nous avons l'occasion de nous appuyer sur notre Loi sur la stratégie nationale du logement (2019) comme outil pour faire face à cette crise. Le Gouvernement du Canada a pris une mesure audacieuse avec cet engagement - la loi reconnaît le droit humain à un logement suffisant et soutient l'amélioration des résultats en matière de logement pour toutes les personnes au Canada.

L'utilisation stratégique de la loi sur la stratégie nationale du logement au Canada est extrêmement prometteuse pour créer des changements positifs et améliorer la vie d'innombrables individus et communautés. Un travail important est déjà en cours à cet égard par l'intermédiaire du Conseil national du logement, des Gouvernements du Canada et de plusieurs organisations de la société civile.

Il est temps de prendre des mesures audacieuses pour :

- Adopter la **réalisation progressive du droit à un logement suffisant** - une démarche essentielle pour le Canada ; et
- Adopter une **approche du logement fondée sur les droits de l'homme** en tant que cadre solide pour lutter contre le sans-abrisme, réduire les inégalités en matière de logement et favoriser des communautés inclusives et durables.

Bien que nous disposions d'un outil législatif avec la loi sur la stratégie nationale du logement, **nous ne disposons pas des mécanismes nécessaires pour mettre en œuvre le droit à un logement suffisant au sein des Gouvernements et des ministères concernés afin qu'il devienne une réalité au Canada.** Il est temps de se coordonner et de se mobiliser pour atteindre ce résultat.

Ce rapport propose de se concentrer sur la création d'une base pour que ce droit soit collectivement adopté et promu au Canada. Nous appelons ce changement transformateur la **co-création d'un écosystème du droit à un logement suffisant**. Bien que nous ne devions pas perdre de vue les problèmes urgents d'aujourd'hui, nous devons élaborer une vision à long terme de la manière dont ce droit sera progressivement mis en œuvre - et créer des innovations pour soutenir cette transition.

En adoptant ces nouvelles façons de penser le logement, la terre et l'immobilier, nous nous engageons sur la voie de la compassion, de l'équité et de la conviction que tout le monde mérite d'avoir un endroit où se sentir chez soi.

*Selon Homeless Hub, l'absence de chez-soi a coûté à elle seule à l'économie canadienne environ 7 milliards de dollars par an en 2014 (Gaetz, Gulliver, & Richter, 2014). Compte tenu de l'augmentation des besoins en logement depuis lors, ce coût a probablement augmenté pour 2023.

Co-cr er un  cosyst me du droit au logement suffisant

Le syst me de logement actuel n'est pas con u pour produire ou maintenir un logement suffisant pour tous au Canada.

Nous envisageons une  volution vers un  cosyst me du droit au logement suffisant au Canada. Nous voulons un pays o  nous progressons collectivement et continuellement vers un logement suffisant pour tous, gr ce   un leadership audacieux de la part du Gouvernement f d ral.



Cet  cosyst me a besoin de quatre  l ments cl s pour r ussir.

**Leadership +
Responsabilit **

Nous ancrons le travail de r alisation du droit   un logement suffisant dans le leadership f d ral avec le soutien des acteurs de l'ensemble du syst me et nous assurons la responsabilit  des d tenteurs de droits au Canada.

**Compr hension
+ Sensibilisation**

Nous sensibilisons les groupes d'acteurs au droit   un logement suffisant et cr ons un langage commun pour parvenir   un meilleur alignement.

**Relations +
Collaboration**

Nous explorons de nouveaux r les et de nouvelles fa ons de travailler entre les juridictions, les secteurs et la soci t  civile afin de r aliser collectivement le droit   un logement suffisant. Nous disposons d'un cadre national de mise en  uvre pour guider notre travail.

**Normes culturelles
+ Mentalit s**

Nous changeons les mentalit s, les normes et les valeurs afin d'embrasser et d'adopter pleinement le droit   un logement suffisant, en nous  loignant des id es re ues qui nous emp chent d' voluer.

Recommandations de base

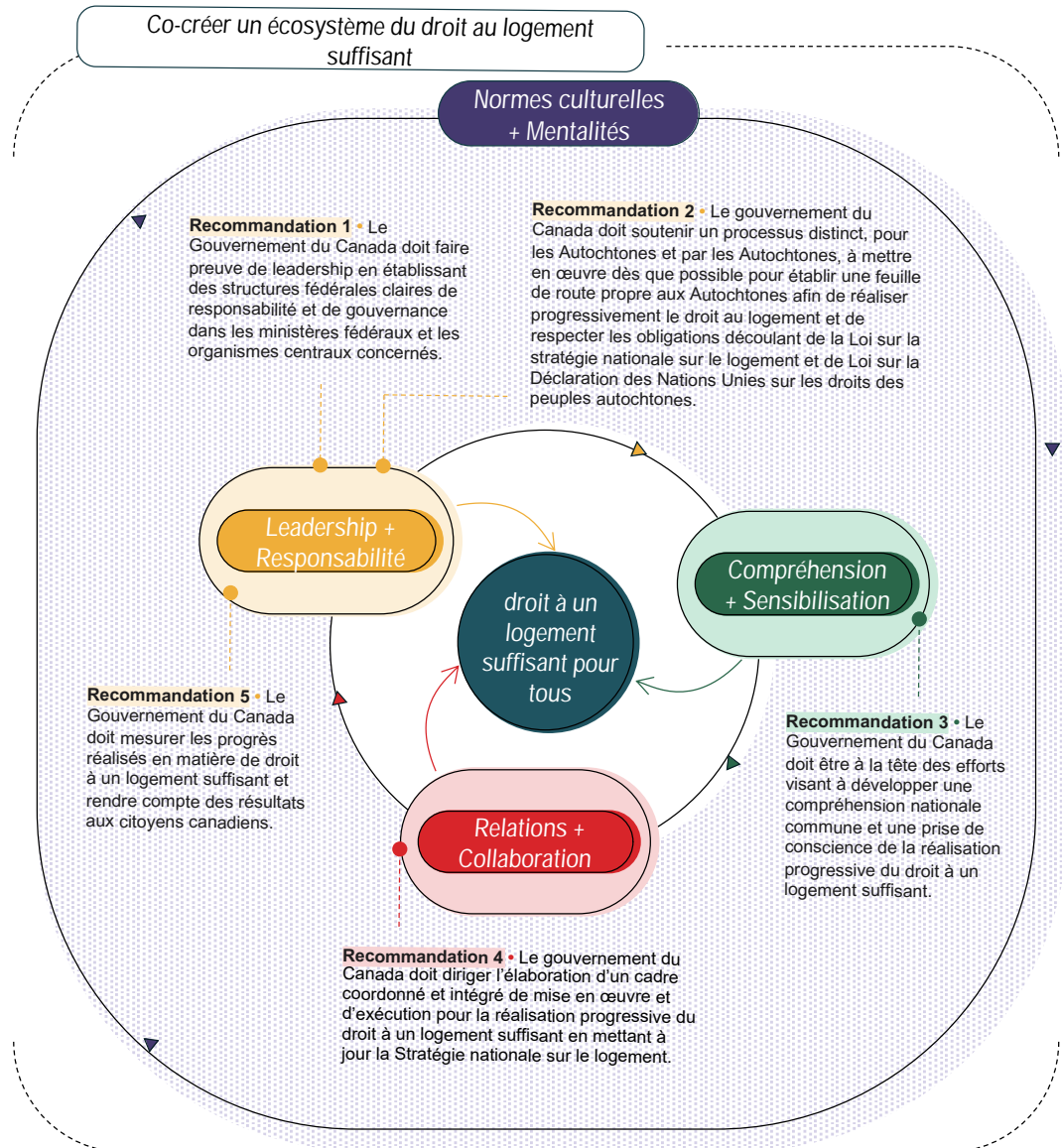
Ce rapport propose cinq recommandations essentielles au Gouvernement du Canada. Ces recommandations constituent le fondement d'un système de réalisation progressive, avec le droit à un logement suffisant pour tous comme étoile polaire et objectif ultime.

Ces cinq recommandations soutiennent la transition vers un pays où nous avons le leadership et la responsabilité, la compréhension et la sensibilisation, ainsi que les relations et la collaboration nécessaires pour parvenir à un logement suffisant pour tous*. Ces recommandations nécessitent à la fois des ressources supplémentaires et une utilisation stratégique et efficace des ressources existantes. Certaines peuvent être mises en œuvre plus rapidement, d'autres nécessitent des changements à plus long terme.

Outre ces éléments et recommandations, ce rapport propose une feuille de route contenant des mesures pratiques pour faire évoluer les mentalités, les normes et les valeurs afin d'embrasser et d'adopter pleinement le droit à un logement suffisant, en s'éloignant de nos modes de pensée et de travail actuels, qui nous empêchent d'évoluer.



*Ces éléments de l'écosystème apparaissent tout au long de ce rapport. Poursuivez votre lecture pour en savoir plus sur la façon dont ils ont été développés et pourquoi ils sont importants pour la réalisation progressive du droit à un logement suffisant.



Le droit à un logement suffisant

Établir une compréhension commune

Selon les Nations unies et le droit international des droits de l'homme, le **droit à un logement suffisant** reconnaît que toute personne a le "droit de vivre quelque part dans la **sécurité, la paix et la dignité**". Pour cela, il faut répondre à des normes d'adéquation, notamment la sécurité juridique de l'occupation, le caractère abordable, l'habitabilité, la disponibilité des services et des matériaux, l'accessibilité, l'emplacement et l'adéquation culturelle.

La réalisation progressive fait référence à l'obligation de l'article 2(1) du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), qui demande aux États de.. :
"prendre des mesures ... au maximum de ses ressources disponibles, en vue d'assurer progressivement le plein exercice des droits reconnus dans le présent Pacte par tous les moyens appropriés, y compris en particulier l'adoption de mesures législatives".

Droit à un logement suffisant Caractéristiques

Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies énumère les caractéristiques du droit au logement. Le logement doit répondre à ces caractéristiques pour être considéré comme adéquat.

Abordabilité

Un logement est abordable s'il est proportionnel aux revenus d'un ménage, s'il n'est pas mesuré par rapport aux prix du marché et si les coûts du logement ne menacent pas la satisfaction d'autres besoins fondamentaux.

Habitabilité

Les logements doivent être maintenus en bon état, offrant aux habitants un espace adéquat et les protégeant des intempéries, des risques structurels et des menaces pour la santé.

Durabilité*

Des logements à émissions faibles ou nulles, construits avec des matériaux régénératifs et durables, et qui offrent une protection adéquate contre les catastrophes et les conditions météorologiques liées au climat.

Accessibilité

Un logement suffisant doit être pleinement accessible à ceux qui en ont besoin, en particulier les personnes vulnérables et marginalisées.

Localisation

Les logements doivent être situés à proximité des équipements vitaux et des sources de revenus, y compris les possibilités d'emploi, les installations de soins de santé et les établissements d'enseignement. Les logements doivent également être construits dans des zones sûres, en particulier loin des sources de pollution.

Disponibilité des services, du matériel, des installations et des infrastructures

Le logement doit comporter les installations nécessaires pour assurer le confort et le bien-être. Cela comprend l'accès à l'eau potable, l'assainissement, le chauffage, la cuisine et le lavage.

Adéquation culturelle

Le logement, par ses méthodes de construction et ses matériaux, doit permettre aux résidents d'exprimer leur identité culturelle.

Sécurité d'occupation

Pour que la sécurité d'occupation soit garantie, les États doivent adopter des protections juridiques contre, par exemple, l'expulsion forcée, le harcèlement ou d'autres menaces, les augmentations de loyer qui rendent le logement inabordable, les travaux de construction ou de rénovation qui entraînent un déplacement, ou un changement de propriétaire qui entraîne l'expulsion ou le déplacement.

*Cette image a été adaptée de Mazzucato & Farha. 2023. *Le droit au logement : Une approche axée sur la mission et les droits de l'homme. Dans le but d'introduire un langage accessible dans la conversation sur le droit à un logement suffisant, ces définitions ne reflètent pas exactement la formulation de l'Observation générale n° 4 du CESCR.*

***La durabilité** a récemment été reconnue par le rapporteur spécial des Nations unies sur le droit au logement, mais elle n'est pas incluse dans la définition du droit international des droits de l'homme.

Source : Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies (CESCR), Observation générale n° 4 : Le droit à un logement suffisant (art. 11 (1) du Pacte), 13 décembre 1991, E/1992/23, disponible sur : <https://www.refworld.org/docid/47a7079a1.html> [consulté le 25 août 2023].

Reconnaître l'engagement du Canada

La loi sur la stratégie nationale du logement (SNL) aligne le Canada sur les normes internationales, engageant le gouvernement du Canada à réaliser progressivement le droit à un logement suffisant tel que reconnu dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. La loi prévoit l'obligation d'élaborer et de maintenir une stratégie nationale en matière de logement, en tenant compte des principes clés d'une approche du logement fondée sur les droits de l'homme.

L'engagement du Gouvernement du Canada en faveur de la **réalisation progressive** du droit à un logement suffisant en vertu de la loi sur le SHN exige que des **normes internationales** spécifiques soient respectées. La loi sur la stratégie nationale du logement reconnaît que le droit à un logement suffisant est un droit humain fondamental, que le logement est essentiel à la dignité inhérente et au bien-être de la personne, qu'elle soutient l'amélioration des résultats en matière de logement et qu'elle s'engage à favoriser la réalisation progressive du droit à un logement suffisant.

Mise en œuvre d'une budgétisation et d'une affectation des ressources appropriées, fondées sur **"l'utilisation maximale des ressources disponibles"**.

Assurer un suivi indépendant pour évaluer le respect de la réalisation progressive.

Utiliser **"tous les moyens appropriés"**, y compris l'adoption de mesures législatives pour assurer la protection juridique du droit au logement.

Agir d'urgence pour que cela se fasse dans les meilleurs délais tout en évitant les mesures régressives.

Identifier et hiérarchiser **les personnes les plus démunies**

** L'analyse documentaire commandée par le Conseil national du logement (CNL), préparée par le Réseau national pour le droit au logement (NRHN), et la fiche d'information n° 21 de l'ONU-Habitat sur le droit à un logement suffisant (disponible ici : https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Publications/FS21_rev_1_Housing_en.pdf) fournissent de plus amples détails sur les responsabilités du gouvernement du Canada en matière de mise en œuvre du droit à un logement suffisant.*



En pratique, cette loi [la loi sur la stratégie nationale du logement] ne prévoit pas de droit individuel au logement, mais elle signifie que le Gouvernement du Canada a l'obligation de consacrer le maximum de ressources disponibles à la réalisation de ce droit. Ce faisant, le Conseil estime que les sept caractéristiques du droit au logement donnent au Canada un cadre pour aller de l'avant.

- Conseil national du logement, 2023

Pour mettre en œuvre une approche significative fondée sur les droits de l'homme, il faut des normes en matière de droits de l'homme... ce qui change la façon dont tout le monde envisage la question.

- Expert en droit au logement

...l'obligation de réalisation progressive ne doit pas être comprise comme une excuse pour reporter à l'avenir la mise en œuvre des mesures nécessaires.

*- Réseau national pour le droit au logement, 2022**



** L'analyse documentaire commandée par le Conseil national du logement (CNL), préparée par le Réseau national pour le droit au logement (NRHN), fournit des détails supplémentaires sur les responsabilités du Gouvernement du Canada en matière de mise en œuvre du droit à un logement suffisant.*

Introduire un nouveau paradigme pour le logement et l'immobilier

En quoi le "droit à un logement suffisant" diffère-t-il de la politique du logement ?

Le concept de droit à un logement suffisant est présent au Canada depuis les années 1960, mais n'a pas encore été adopté de manière significative par les Gouvernements. Entre-temps, les questions relatives à la garantie et au maintien d'un logement suffisant ont pris de l'ampleur. Bien qu'inextricablement liées, il existe une différence entre la mise en œuvre de stratégies de logement visant à garantir l'accès au **logement pour tous** et la garantie que le **logement suffisant est reconnu comme un droit de l'homme au Canada**.

Un pays qui adhère à une approche du logement fondée sur les droits donnerait la priorité à l'éradication du sans-abrisme et à l'amélioration de la qualité et de la disponibilité des logements par le biais de politiques et de programmes. Un pays qui réalise le droit à un logement suffisant va plus loin en faisant du logement pour tous un impératif perpétuel plutôt qu'une aspiration du moment.

En utilisant nos cadres et approches actuels, nous pouvons mettre en œuvre de nouvelles et meilleures stratégies de logement. Cependant, considérer le logement comme un droit humain fondamental nécessite un **changement plus profond des mentalités et des méthodes de travail** afin de garantir que ce droit soit respecté de manière significative et durable.



C'est un énorme changement de paradigme lorsque l'on cesse de considérer cela comme une question de politique ... et que l'on considère cela comme un droit de l'homme.

- Expert en droit au logement suffisant

Entrer dans nos nouveaux rôles

Alors que nous passons d'une focalisation prédominante sur le logement en tant qu'instrument financier à celle d'un besoin fondamental et d'un droit de l'homme protégé au Canada, les acteurs du système assument de nouveaux rôles.



Les débiteurs d'obligations sont des acteurs gouvernementaux qui ont l'obligation de réaliser progressivement les droits de l'homme internationaux, y compris le droit international à un logement suffisant.



Les détenteurs de responsabilités sont des acteurs qui ont ou pourraient avoir une influence positive ou négative sur la question des droits de l'homme examinée ou qui ont une responsabilité morale, éthique ou sociale dans le respect et la protection des droits de l'homme, y compris le droit international à un logement suffisant.



Les titulaires de droits sont toutes les personnes vivant au Canada. Dans le contexte de la loi sur la stratégie nationale pour le logement, les détenteurs de droits comprennent la société civile, les parties prenantes, les groupes vulnérables et les personnes ayant une expérience vécue des besoins de logement affectés par des problèmes systémiques de logement.

Outre les nouveaux rôles et directives, la concrétisation du droit à un logement suffisant au Canada implique l'adoption de concepts et d'éléments clés en matière de droits de l'homme, qui sont décrits dans la section suivante.

Outils pour atteindre le droit à un logement suffisant

Notre travail sur la réalisation progressive du droit à un logement suffisant s'appuie sur des cadres, des normes et des processus fondés sur les approches et les impératifs des droits de l'homme. Nous utilisons ces outils (illustrés sur cette page) pour parvenir à un logement suffisant pour tous au Canada.

Le cadre

Nous adoptons une **approche fondée sur les droits de l'homme** pour tout ce qui touche au logement, à l'habitat et au bien-être au Canada.

Normes

Cette approche consiste notamment à veiller à ce que les **impératifs*** ou les principes **relatifs aux droits de l'homme** soient pris en compte dans la conception de toute solution (politique, programme, législation, etc.).

Processus

Le cadre et les normes fondés sur les droits de l'homme se manifestent dans la **réalisation progressive du droit à un logement suffisant** - notre parcours pour faire du droit à un logement suffisant pour tous au Canada une réalité.



*Impératifs en matière de droits de l'homme

Lorsque nous concevons de nouvelles solutions pour relever nos défis en matière de logement, nous devons utiliser les normes suivantes pour incarner les principes d'une approche du logement fondée sur les droits de l'homme. Ces impératifs doivent être intégrés dans l'élaboration des politiques, la prise de décision et tous les travaux liés au logement, à l'habitat et au bien-être au Canada.

La réalisation progressive du droit à un logement suffisant devrait...

- Adopter une **approche participative** qui implique de manière significative les personnes ayant une expérience vécue et la société civile.
- Veiller à ce que **les détenteurs d'obligations*** (les Gouvernements) **soient tenus de** respecter les obligations en matière de droits de l'homme.
- Se concentrer sur les questions de **discrimination systémique** et d'inégalité socio-économique autour des questions de logement.
- Soutenir **l'accès à la justice** pour que les individus et les communautés puissent revendiquer et exercer leurs droits à un logement suffisant.

*Ces impératifs sont issus de la littérature étudiée, notamment des rapports du rapporteur spécial des Nations unies sur le logement et du réseau national pour le droit au logement.

Poser les bases d'un changement de système

Cette initiative

Nos priorités

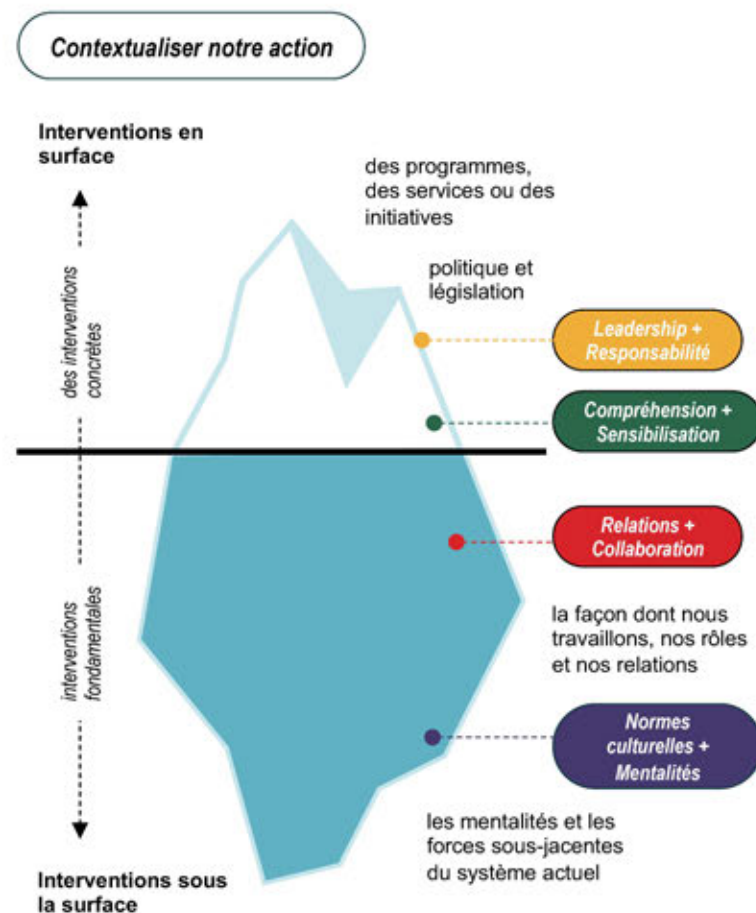
Des travaux sont déjà en cours pour concrétiser le droit à un logement suffisant au Canada, qu'il s'agisse des programmes de la stratégie nationale pour le logement ou des initiatives du Bureau de l'avocat fédéral en matière de logement et du Réseau national pour le droit au logement, entre autres. Ces types d'interventions sont des solutions tangibles, **en surface**.

Cette initiative se concentre sur l'introduction de changements profonds **sous la surface** afin de co-créer un écosystème du droit à un logement suffisant. L'image de l'iceberg sur cette page montre où nos quatre éléments clés apparaissent dans l'écosystème. La réalisation progressive du droit à un logement suffisant ne se limite pas à la mise en œuvre de programmes, de politiques ou d'initiatives.

Ce rapport affirme que nous devons également nous attacher à repenser notre façon de travailler, nos rôles et nos relations, nos mentalités et les normes culturelles sous-jacentes si nous voulons parvenir à un changement transformationnel. Ce faisant, cette initiative jette les bases d'une mise en œuvre réussie et durable au Canada des programmes, des politiques et des nouvelles initiatives en matière de droit à un logement suffisant.

Notre processus

Cette initiative a adopté une approche participative axée sur l'amplification des voix des personnes ayant une expérience vécue, tout en impliquant un large éventail d'acteurs de l'ensemble du système. Un aperçu détaillé de la méthodologie du projet figure en annexe.



Partie 1 ● D'aujourd'hui à notre vision de l'avenir

Cette section donne un aperçu des défis et des expériences actuels en matière de logement au Canada, en soulignant les lacunes et les défis du système actuel. Nous proposons ensuite une **vision d'un avenir alternatif***, en passant des défis actuels à un effort continu pour réaliser progressivement le droit à un logement suffisant au Canada.



Au-dessus de la surface ● **Expériences vécues**

Nous commençons par résumer les **réalités de surface**, les résultats et les expériences que les personnes ayant une expérience vécue ont partagés lors des groupes de discussion et des enquêtes. Ces situations réelles démontrent que le droit à un logement suffisant n'a pas été pleinement réalisé au Canada.

La vision de l'avenir décrit **ce à quoi ressemblerait et ce que l'on ressentirait si l'on parvenait à un** avenir où le droit à un logement suffisant serait réalisé au Canada.



En dessous de la surface ● **Vers un changement profond des systèmes**

Ensuite, les **quatre éléments de l'écosystème** apparaissent dans cette section comme une lentille à travers laquelle nous documentons les questions sous-jacentes les plus courantes, les défis et les lacunes auxquels sont confrontés les acteurs du système.

Encadrée par les **quatre éléments de l'écosystème**, cette section illustre une vision des changements qui ont eu lieu pour nous amener à cet avenir.

**La vision d'un avenir alternatif décrit ce à quoi pourrait ressembler un scénario futur dans lequel nous réaliserions progressivement le droit à un logement suffisant au Canada. Cette vision est le fruit d'un engagement et d'une co-conception approfondis avec des personnes ayant une expérience vécue des problèmes de logement et d'absence de chez-soi au Canada. La vision offre un avenir souhaitable et plein d'espoir vers lequel nous pouvons tendre. La partie 2 de ce rapport décrit comment nous pourrions parvenir à cette vision future.*

Co-cr er une vision pour le droit   un logement suffisant au Canada

Au-del  des d finitions techniques du droit   un logement suffisant  tablies par les Nations unies et le droit international des droits de l'homme, il est n cessaire d'avoir une vision commune, propre au Canada, de ce   quoi ressemblerait concr tement la r alisation de ce droit.

Gr ce   nos engagements avec des acteurs de l'ensemble du syst me, y compris des repr sentants des Gouvernements, du secteur du logement (  but non lucratif et   but lucratif), des personnes ayant une exp rience v cue et des experts en droits de l'homme, nous avons recueilli des id es concr tes sur ce que pourrait impliquer une vision souhait e pour la r alisation progressive du droit   un logement suffisant. Ces id es allaient d'exemples de ce   quoi cela ressemblerait en **surface** (par exemple, les r sultats en mati re de logement pour les personnes et les communaut s)   des indicateurs moins visibles d'un  cosyst me sain **sous la surface** qui agit pour garantir le respect de ce droit.

Les dizaines de personnes ayant une exp rience v cue qui ont particip    ce projet ont contribu    illustrer une vision superficielle du droit   un logement suffisant. Les participants ont fait part de leurs espoirs et de leurs souhaits pour l'avenir, fond s sur leur exp rience des probl mes de logement au Canada. La vision en creux int gre les perspectives d'autres acteurs du syst me qui expriment leur int r t pour l'am lioration des r les et des relations, ainsi que des moyens de travailler   la r alisation progressive du droit   un logement suffisant.

La co-cr ation d'une vision commune devrait  tre un dialogue permanent impliquant des perspectives plus larges que celles que nous avons pu engager dans le cadre de cette initiative. Comme point de d part, les quelques pages suivantes offrent une vision convaincante du droit   un logement suffisant au Canada - une vision qui pourrait nous inspirer   agir et   accepter le changement.

Imaginez un avenir o 
le droit   un logement
suffisant aura  t 
r alis  au Canada...





Au-dessus de la surface ● Expériences vécues

Expériences vécues

Les participants aux groupes de discussion et à l'enquête, originaires de tout le Canada, ont fait part de leur expérience d'un système qui laisse actuellement tomber de nombreuses personnes au Canada. Ces récits constituent les expériences vécues en surface.

Nous avons entendu qu'il était **urgent de résoudre les problèmes actuels**. La gravité et la prévalence des lacunes actuelles en matière de logement soulignent la nécessité de s'attaquer au sans-abrisme et aux lacunes en matière de logement pour ceux qui en ont le plus besoin. La vie des gens est en jeu *aujourd'hui*.

Tout en s'attaquant à la crise actuelle du logement, nous devons également mettre un terme à toute régression ou aggravation de la situation. Il est **nécessaire de** suivre le rythme du changement afin de maintenir la détérioration des situations de logement pour les personnes qui disposent d'un logement aujourd'hui.

Enfin, un appel est lancé pour passer à un système résilient pour l'avenir. Il est **nécessaire d'avoir une** vision à long terme tout en répondant aux besoins urgents d'aujourd'hui.

Lacunes critiques en matière de logement

Au cours de vingt-cinq (25) événements d'engagement, réunissant environ 200 participants, huit écarts critiques en matière de logement sont apparues pour les personnes ayant une expérience vécue des besoins en matière de logement et du sans-abrisme.



Écart 1 ● **L'offre de logements destinés aux personnes qui en ont le plus besoin est limitée.**



Écart 2 ● **Le manque de choix en matière de logement alimente la stigmatisation et la discrimination.**



Écart 3 ● **Il existe un écart important entre les revenus et les services d'aide, ce qui exacerbe les problèmes de logement.**



Écart 4 ● **Pour ceux qui ont un logement, les situations peuvent être inadéquates.**



Écart 5 ● **Il existe peu de mécanismes efficaces pour faire valoir son droit au logement.**



Écart 6 ● **L'inaction contre les mouvements de recul accroît la précarité de l'occupation pour beaucoup.**



Écart 7 ● **Les règles et les mentalités rigides font obstacle au changement.**



Écart 8 ● **Il existe un sentiment d'impuissance face à la dégradation des situations de logement.**

*Pour lire des comptes rendus plus détaillés des expériences vécues, y compris des citations de participants et des descriptions détaillées des huit lacunes critiques, consultez le **rapport intermédiaire** de cette initiative [ici](#).*

Vision des résultats en matière de logement

A quoi ressemblerait la réalisation du droit à un logement suffisant au Canada ?*

À titre personnel, les titulaires de droits au Canada envisagent un avenir qui ressemble à...

Sécurité, paix et dignité

Il s'agit de savoir qu'il y a **une place pour chacun**, quels que soient ses revenus ou sa situation, de se sentir **physiquement en sécurité** et protégé chez soi et d'avoir son propre espace dans lequel **se retirer** et dont on est **fier**.

Agence, choix et contrôle

Cela implique de pouvoir **choisir l'emplacement, la forme et les aides du logement, ainsi que la liberté de mouvement**, y compris la possibilité de quitter un environnement dangereux ou insalubre.

Appartenance à une communauté et à un lieu

Cela implique de se sentir **accepté et respecté** par sa communauté et de pouvoir **contribuer** à l'endroit où l'on vit.

Possibilité et espoir

Il s'agit de faire de la sécurité du logement le fondement de **l'amélioration de la vie** et de la recherche d'autres **opportunités**.

Au niveau sociétal, les détenteurs de droits au Canada envisagent un avenir sur le terrain qui ressemble à...

Disponibilité d'options de logement suffisantes

Cela implique la présence de **divers types de logements** dans chaque communauté, qui reflètent les besoins locaux. Il y aurait des options abordables pour tous les niveaux de revenus, situées à proximité des services et avec un accès à l'aide nécessaire. L'offre de logements serait plus équilibrée sur l'ensemble du continuum, avec une plus grande inclusion des modèles de **logements non marchands, collectifs et non traditionnels**.

Des communautés diversifiées et saines

Il s'agit de voir des communautés inclusives et accueillantes composées de personnes aux identités diverses, où un logement suffisant améliore la **santé et les résultats sociaux**.

Structures de soutien aux personnes ayant besoin d'un logement

Cela implique la mise en place d'une variété d'**outils, de programmes et de services** accessibles ciblant les groupes historiquement mal desservis et ceux qui en ont le plus besoin. Il y aurait des protections solides pour **empêcher les gens de perdre un logement suffisant** et des mécanismes permettant aux gens de dénoncer les **violations individuelles et systémiques de leurs droits en matière de logement**.

* Ces résultats souhaités correspondent bien aux sept caractéristiques d'un logement suffisant définies par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies.

Critères de réussite pour nos approches et nos solutions

Grâce à des engagements avec des experts expérimentés, les principes suivants ont été élaborés pour décrire « **ce à quoi ressemble le succès** » en termes d'approche de la réalisation progressive du droit à un logement suffisant.

Ces principes devraient à la fois informer la conception des actions visant à faire progresser le droit à un logement suffisant et être utilisés dans le cadre d'une vision d'un avenir où ce droit est défendu au Canada par le biais d'efforts continus et collectifs.

"Nos solutions doivent..."

1. **Tenir compte des incidences sur tous les déterminants sociaux de la santé pour les personnes qui en ont le plus besoin, notamment le revenu, l'inclusion sociale, la sécurité alimentaire, le sexe, la race, le handicap, le statut d'autochtone, l'emploi et la sécurité de l'emploi, ainsi que la répartition des revenus.**
2. **Appliquer les principes de non-discrimination, d'égalité des sexes, d'intégration des traumatismes, de respect des droits de l'homme et de décolonisation.**
3. **Assurer l'égalité des chances pour que notre système offre une diversité d'options de logement et de fournisseurs de logements, en particulier des options non marchandes.**
4. **Permettez-nous d'agir dans l'urgence mais de procéder avec intentionnalité en établissant des relations significatives avec les détenteurs de droits.**
5. **Amplifier la voix des demandeurs de droits et des personnes ayant une expérience vécue, non seulement par la consultation, mais aussi par des rôles rémunérés, une gouvernance partagée et la prise de décision.**
6. **Donner aux personnes et aux communautés le pouvoir de façonner leur propre destin et leurs conditions de vie afin qu'ils puissent vivre dans la paix, la dignité et la sécurité.**
7. **S'attaquer avec audace à la tension entre le profit et les besoins fondamentaux, dans les cas où le profit met en péril le droit d'une personne à un logement suffisant.**
8. **Avoir de fortes implications juridiques - elles doivent être applicables.**





En dessous de la surface • Vers un changement profond des systèmes

Notre système actuel n'est pas conçu pour accueillir et adopter pleinement le logement comme un droit de l'homme au Canada.

Il existe des problèmes évidents "en surface" dans notre système de logement sous la forme de sans-abrisme, de manque de logements adéquats et de discrimination systémique. Cependant, la dynamique qui se joue "sous la surface" nécessite un examen plus approfondi pour comprendre comment nous en sommes arrivés à la situation actuelle et quels sont les obstacles qui subsistent à la réalisation progressive du droit à un logement suffisant au Canada. Bien que des mesures positives aient été prises, il reste encore du travail à faire pour **construire une base solide** pour la mise en œuvre du droit à un logement suffisant dans toute la société canadienne.

Il est essentiel de **s'attaquer aux inégalités systémiques** pour réaliser le droit au logement au Canada et, en tant que "détenteurs de devoirs", les gouvernements ont la responsabilité de s'occuper des plus vulnérables. Les conversations qui ont eu lieu tout au long de ce processus ont renforcé le fait que l'immobilier est un domaine qui a le plus profité aux privilégiés et le plus affecté les marginalisés au Canada.

Cette section révèle certains des défis sous-jacents d'aujourd'hui en utilisant le cadre des quatre éléments de l'écosystème présenté dans ce rapport*. Nous identifions :

- **Écarts** : preuve d'une disparité entre notre situation actuelle et celle que nous voulons atteindre par la réalisation progressive du droit à un logement suffisant.
- **Barrières** : obstacles au changement.
- **Signaux positifs** : signes de ce qui fonctionne bien aujourd'hui ou de progrès vers le changement.

* Retourner à l'**Introduction** de ce rapport pour en savoir plus sur l'accent mis sur les **quatre éléments de l'écosystème**.

Idées reçues

Reconnaître le logement comme un droit de l'homme ne signifie-t-il pas que le gouvernement doit fournir un logement à tout le monde ?

En vertu du droit international des droits de l'homme, le droit au logement ne signifie pas que le gouvernement doit fournir un logement à tout le monde. Il reconnaît que toute personne a le "droit de vivre quelque part dans la sécurité, la paix et la dignité" et que les gouvernements doivent mettre en œuvre des politiques et des programmes raisonnables qui garantiront à chacun l'accès à un logement suffisant par un moyen ou un autre dès que cela pourra être réalisé dans la limite des ressources disponibles. Le NHS Act affirme que cet engagement doit guider la politique et les programmes de logement, en donnant la priorité à ceux qui en ont le plus besoin (The National Right to Housing Network).

Le droit à un logement suffisant est-il identique au droit de propriété ?

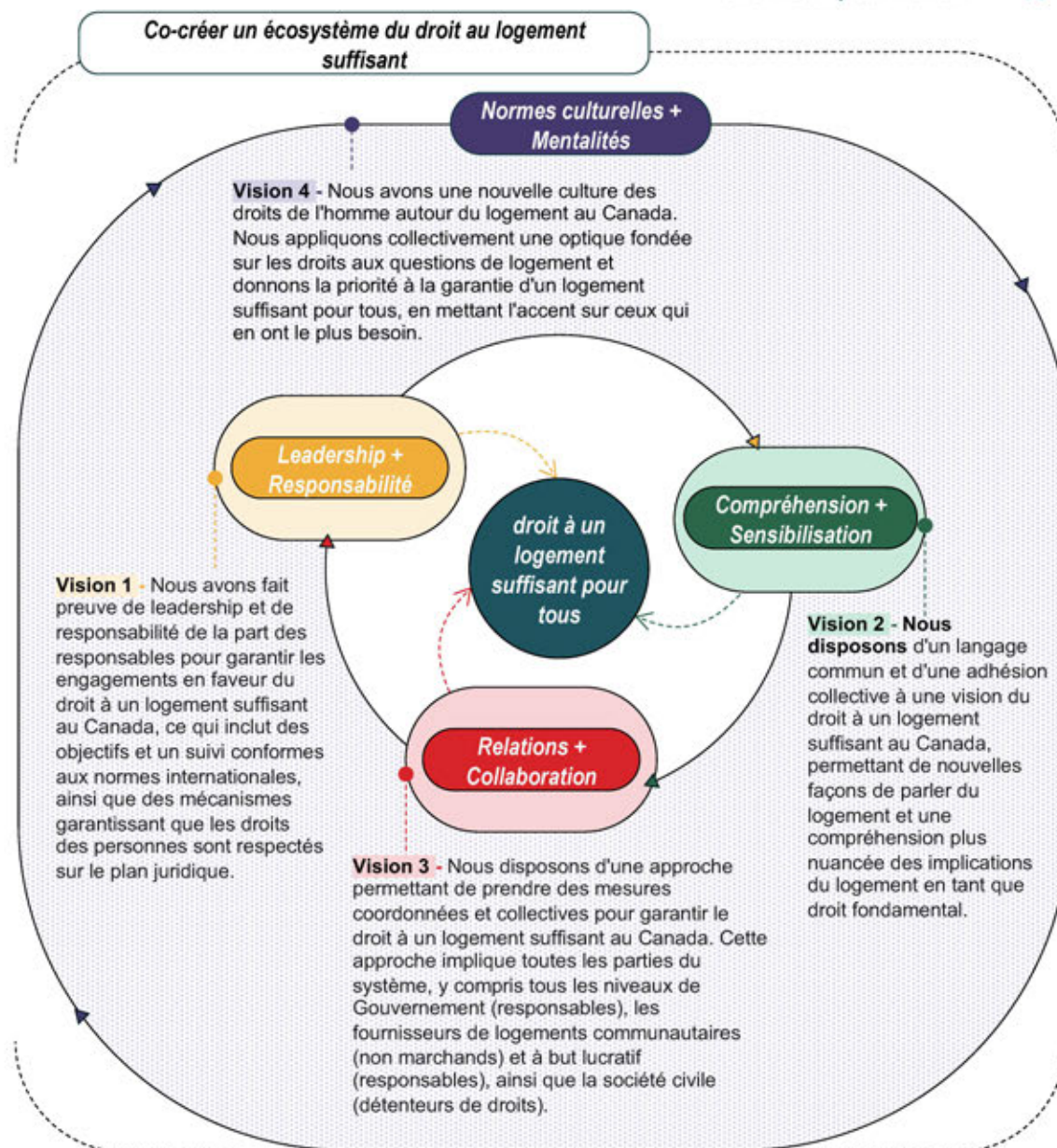
On croit parfois que le droit à un logement suffisant équivaut à un droit de propriété ou à des droits de propriété, ou qu'il menace le droit de propriété. La Déclaration universelle des droits de l'homme et d'autres traités relatifs aux droits de l'homme consacrent le droit à la propriété. Le droit à un logement suffisant est plus large que le droit à la propriété car il concerne des droits qui ne sont pas liés à la propriété, y compris des droits pour les personnes qui ne sont pas propriétaires. La protection du droit à la propriété peut être cruciale pour garantir que certains groupes soient en mesure de jouir de leur droit à un logement suffisant (par exemple, la reconnaissance de l'égalité des droits des conjoints sur les biens du ménage) (ONU-Habitat, 2014).

Vision d'un écosystème du droit à un logement suffisant

À quoi ressemblerait un système souhaitable de droit à un logement suffisant au Canada ?

Cette section présente une vision des quatre éléments fondamentaux de l'écosystème du droit à un logement suffisant. La vue d'ensemble comprend des descriptions de la manière dont ces éléments de l'écosystème se manifesteraient dans un avenir où ce droit serait réalisé au Canada.

Sur la base de ce que nous avons entendu lors des événements d'engagement de ce projet, nous discutons des **changements fondamentaux qui auraient eu lieu dans ce scénario futur** pour soutenir l'adoption du logement en tant que droit de l'homme. Ces changements sont également illustrés dans les **histoires du futur**, qui fournissent des instantanés spéculatifs de la façon dont de nouvelles façons de penser et de se comporter se manifesteraient dans le système du logement.





Leadership + Responsabilité

Il existe un décalage entre la **reconnaissance audacieuse** par le Gouvernement du Canada du **droit à un logement suffisant** (dans la loi sur la stratégie nationale du logement) et le **manque de leadership** dans la réalisation progressive de ce droit. Il existe une opportunité de combler ce manque de leadership.

»

Un Gouvernement progressiste qui croit aux droits de l'homme doit comprendre qu'il y a un avantage à rendre des comptes.

- Expert en droit au logement

Obstacles à un changement profond des systèmes • Qu'est-ce qui fait obstacle à un leadership avéré et à une responsabilité claire de la part des détenteurs de devoirs pour garantir les engagements en faveur du droit à un logement suffisant au Canada ?

Écarts

Les lacunes suivantes devraient être comblées par une initiative en faveur du droit à un logement suffisant.

- La perception d'un manque d'urgence et de priorité dans la réalisation de progrès entraîne un scepticisme quant au fait que ce droit et les engagements du Canada sont pris au sérieux.
- Un sentiment général d'insatisfaction à l'égard du niveau de leadership du Gouvernement fédéral en ce qui concerne ses engagements pour la réalisation progressive, y compris la nécessité de s'approprier le langage du droit à un logement suffisant au Canada et de faciliter une approche collective en engageant, en convoquant et en fournissant des ressources à d'autres acteurs du système.
- Un manque de clarté quant à la responsabilité de nos obligations en matière de droits de l'homme
- L'absence de structures fédérales claires en matière de responsabilité et de gouvernance, avec des mesures transparentes et des moyens de recours
- Incertitude quant à la manière dont le droit à un logement suffisant pourrait être juridiquement applicable
- Le manque de ressources et de mécanismes permettant aux citoyens de demander des comptes aux détenteurs d'obligations et de responsabilités sur les problèmes systémiques.

Obstacles

Les obstacles suivants entravent le changement.

- La mise en œuvre du droit à un logement suffisant est un nouveau territoire ; la traduction de ce droit dans la réalité peut sembler écrasante ou ambiguë.
- Les réalités des cycles politiques et les changements d'agenda peuvent avoir un impact sur l'alignement au sein des Gouvernements et entre eux, empêchant ainsi de se concentrer de manière soutenue et coordonnée sur la réalisation progressive du droit à un logement suffisant.
- Les promoteurs et opérateurs de logements à but lucratif attendent un appel à l'action de la part d'un leader fort sur la question du droit à un logement suffisant. Les gouvernements doivent trouver un équilibre entre la nécessité de permettre à ce secteur de construire plus de logements plus rapidement et la nécessité de demander des comptes aux fournisseurs de logements à but lucratif.
- Nous avons besoin d'un changement de mentalité à tous les niveaux du Gouvernement afin d'adopter la responsabilité (y compris les recours juridiques) comme un outil permettant de réaliser le droit à un logement suffisant.



Vision d'un leadership et d'une responsabilité démontrés

Dans l'avenir que nous souhaitons...

Le gouvernement fédéral fait preuve de leadership et de responsabilité aux côtés des gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux en tant que responsables de la mise en œuvre des engagements relatifs au droit à un logement suffisant au Canada. Cet engagement futur comprend des objectifs et un suivi conformes aux normes internationales, ainsi que de nouveaux mécanismes visant à garantir la protection juridique des droits des personnes.

Fort d'une compréhension profonde du logement en tant que droit de l'homme et de l'adoption d'une approche fondée sur les droits, le Gouvernement du Canada a pris l'initiative d'amplifier le dialogue et de faciliter une approche "tout le monde sur le pont". Cette approche est soutenue par la coordination des ressources et l'adoption de la responsabilité en tant qu'outil permettant de maintenir la crédibilité en tant que principal responsable de la réalisation du droit à un logement suffisant.

Changements fondamentaux

Dans cet avenir souhaité, nous envisageons les changements fondamentaux suivants.

De -----> Pour

le manque d'appropriation et de leadership autour d'une approche collective du droit à un logement suffisant

une déclaration audacieuse des engagements du Canada, soutenue par le leadership et l'engagement d'autres acteurs pour mettre en œuvre conjointement un plan visant à atteindre nos objectifs

la perception d'un manque d'urgence et de progrès

la focalisation et la mise en avant des violations les plus graves du droit à un logement suffisant, ainsi que des objectifs clairs et l'allocation de ressources appropriées pour traiter les problèmes affectant les personnes qui en ont le plus besoin

manque de responsabilité et d'accès à la justice

un suivi transparent des succès et des échecs des objectifs et des actions liés au droit à un logement suffisant, associé à de nouveaux mécanismes d'accès aux protections juridiques pour remédier aux violations des droits de l'homme qui font peser la charge sur les détenteurs d'obligations et de responsabilités, plutôt que sur les détenteurs de droits.

Une histoire du futur

La Conférence nationale sur le droit à un logement suffisant de 2027 célèbre la publication du rapport d'étape de cette année sur les engagements du Canada à garantir le droit à un logement suffisant pour tous. Le Premier ministre du Canada donne le coup d'envoi de la conférence en prononçant un discours liminaire dans lequel il salue la collaboration entre tous les niveaux de gouvernement dans la conception conjointe d'un cadre d'action pour le droit à un logement suffisant et dans l'application d'une approche cohérente pour le suivi des investissements, des politiques et des programmes régionaux par rapport à des objectifs communs. Ensuite, un panel d'experts expérimentés venant de tout le pays discutera des conclusions du rapport, apportera des témoignages de détenteurs de droits sur le terrain et soulignera les domaines à améliorer.

L'importance de cette vision

Les engagements du Canada en faveur du droit à un logement suffisant doivent être pris au sérieux par le Gouvernement fédéral, qui doit faire preuve de leadership et de responsabilité. Le Gouvernement du Canada doit faire preuve d'audace pour orienter et financer l'action collective visant à garantir le droit à un logement suffisant pour tous les Canadiens.



Compréhension + Sensibilisation

Il existe un amalgame entre le **manque d'offre de logements abordables** et le concept de **logement en tant que droit humain fondamental**. Si l'élaboration de nouvelles politiques et initiatives visant à combler les lacunes en matière d'offre de logements et de services constitue un pas dans la bonne direction, ces solutions doivent encore être liées à une approche du logement fondée sur les droits de l'homme.



Nous avons besoin d'une définition plus tangible [du droit à un logement suffisant] qui parle de responsabilités sociétales partagées.

- Participant au groupe de discussion

Obstacles à un changement profond des systèmes • Qu'est-ce qui fait obstacle à une compréhension nationale partagée, à une prise de conscience et à une adhésion collective à une vision du droit à un logement suffisant au Canada ?

Écarts

Les écarts suivants devraient être comblés par une initiative en faveur du droit à un logement suffisant.

- L'absence d'utilisation généralisée de la terminologie du droit à un logement suffisant au sein du Gouvernement et dans la société en général
- Un manque de vision commune pour l'avenir et de compréhension nationale de ce que ce droit implique (à la fois ce qu'il est et ce qu'il n'est pas)
- Un manque de compréhension au sein des Gouvernements et des départements sur la manière dont la réalisation progressive du droit à un logement suffisant s'inscrit dans leur travail et leurs devoirs.
- Peu d'organisations de la société civile disposent de ressources suffisantes pour travailler à la sensibilisation et à l'éducation du public sur ce sujet, afin d'élargir la compréhension commune.

Obstacles

Les obstacles suivants entravent le changement.

- En l'absence de liens et d'engagements significatifs avec des personnes ayant vécu des problèmes de logement et d'exclusion liée au logement, les décideurs politiques ne parviennent pas à comprendre les problèmes de logement du point de vue des droits.
- Les mythes et la désinformation (par exemple, que le droit à un logement suffisant signifie que le gouvernement doit fournir une maison gratuite à tout le monde) peuvent entraîner une attitude défensive et une peur du droit à un logement suffisant, même parmi ceux qui ne sont pas encore engagés sur le sujet.
- On craint qu'une approche fondée sur les droits n'entre en conflit avec le secteur à but lucratif et n'ait un impact négatif sur les modèles d'entreprise existants.
- On a le sentiment que le droit à un logement suffisant se situe actuellement dans un domaine académique, centré sur le gouvernement, qui n'est peut-être pas accessible à tous - il y a du travail à faire pour amener plus de gens à participer à la conversation de manière accessible.

* Pour en savoir plus sur les idées fausses concernant le droit à un logement suffisant, voir la fiche d'information n°21 de UN Habitat sur le droit à un logement suffisant (p. 6), disponible ici https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Publications/FS21_rev_1_Housing_en.pdf.

Vision pour une compréhension nationale partagée

Dans l'avenir que nous souhaitons...

Nous disposons d'un langage commun et d'une adhésion collective à une vision du droit à un logement suffisant au Canada, ce qui permet de nouvelles façons de parler du logement et une compréhension plus nuancée des implications du logement en tant que droit fondamental.

Il existe au Canada une compréhension et un soutien collectifs du logement en tant que droit de l'homme, à savoir que toute personne a droit à un logement suffisant, indépendamment de ses antécédents ou de sa situation. En outre, il existe une compréhension commune de ce que signifie une "approche du logement fondée sur les droits de l'homme" et de la manière dont ce droit est lié aux problèmes rencontrés sur le terrain.

Changements fondamentaux

Dans cet avenir souhaité, nous envisageons les changements fondamentaux suivants.

De	----->	Pour
<i>l'absence de langue commune</i>		le langage du droit à un logement suffisant est utilisé de manière significative et cohérente par tous les niveaux de Gouvernement, les secteurs concernés et la société civile
<i>le manque de sensibilisation et de compréhension du droit à un logement suffisant</i>		une compréhension commune de ce droit, de la manière dont il s'applique aux différents domaines du système de logement et de ce à quoi il pourrait ressembler dans la pratique à travers le Canada
<i>l'absence de leadership autour du droit à un logement suffisant</i>		un puissant leadership intellectuel et une vision convaincante du droit à un logement suffisant, créés conjointement avec les titulaires de droits et amplifiés par les détenteurs d'obligations et les détenteurs de responsabilités



Une histoire du futur

Mira et Yusuf sont de nouveaux arrivants au Canada. Ils reçoivent d'une agence de services locale une brochure sur le droit à un logement suffisant au Canada dans leur langue, qui comprend des informations sur la signification de ce droit, sur la manière dont il est défendu légalement et sur les endroits où ils peuvent s'adresser localement pour obtenir plus d'informations ou pour signaler un problème.

Les élections fédérales approchent au Canada. Joe et Xin, deux voisins, discutent autour d'un café des candidats et de leurs programmes. "J'aime bien les points sur le changement climatique, mais leur plan d'action sur le droit à un logement suffisant n'est pas du tout clair pour moi", dit Xin, à propos de l'un des partis. Joe acquiesce.



L'importance de cette vision

Favoriser la compréhension et la prise de conscience du droit à un logement suffisant et de la manière dont il s'applique aux différents aspects du système de logement canadien contribue à façonner un mouvement plus large, ouvrant la voie à un changement culturel plus profond et à une action collective visant à garantir un logement suffisant pour tous.

Relations + Collaboration

Il existe une tension entre le besoin d'**alignement et de collaboration** dans l'ensemble du système, impliquant une approche panGouvernementale avec la participation des acteurs concernés, et la nécessité de tenir compte des **différences de priorités et de contextes locaux entre les juridictions**. Cette tension contribue au défi que représente la coordination de l'action autour de la réalisation progressive du droit à un logement suffisant.

»

La lutte pour créer des relations directes, des canaux et des flux de financement est une distraction par rapport à ce qui pourrait être créé si ces éléments étaient en place.

- Participant au groupe de discussion

Obstacles à un changement profond des systèmes • Qu'est-ce qui fait obstacle à une action collective coordonnée et intégrée pour la réalisation progressive du droit à un logement suffisant au Canada ?



Écarts

Les lacunes suivantes devraient être comblées par une initiative en faveur du droit à un logement suffisant.

- Un manque d'articulation et d'engagement vis-à-vis des rôles, des responsabilités et des objectifs collectifs pour réaliser progressivement le droit à un logement suffisant.
- Le besoin de canaux directs de communication et de collaboration avec le Gouvernement fédéral en tant que chef de file
- Un manque de moyens pratiques pour réunir les acteurs des différentes juridictions et des différents secteurs afin qu'ils travaillent ensemble
- Un manque de structures, de pratiques et de soutien pour un engagement significatif et continu de la société civile et des experts expérimentés dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des initiatives en faveur du droit à un logement suffisant.
- Un manque de clarté quant aux rôles potentiels du secteur du développement à but lucratif et à la manière dont il peut être impliqué dans la création d'une voie collective vers l'avenir.

Obstacles

Les obstacles suivants entravent le changement.

- Les structures cloisonnées entre les différents niveaux de gouvernement peuvent rendre difficile l'alignement et la coordination des actions.
- Il est délicat de naviguer entre les lignes juridictionnelles et inter-gouvernementales, ainsi qu'entre les rôles et responsabilités constitutionnels respectifs.
- Les contextes locaux varient considérablement d'une région à l'autre du Canada, ce qui peut ajouter à la difficulté d'agir ensemble de toute urgence.
- De nombreux participants à ce projet ont fait état d'un sentiment de division entre les acteurs du système, y compris de relations conflictuelles et d'un manque de confiance.
- Bien que le secteur du logement communautaire (sans but lucratif) ait pour mission de participer, il ne dispose pas de ressources suffisantes pour réaliser son plein potentiel d'impact.
- Les déséquilibres de pouvoir et le manque de ressources font qu'il est difficile pour les détenteurs de droits de participer de manière significative à la table des négociations en tant que partenaires, au-delà de la consultation.

Vision d'une action coordonnée, intégrée et collective

Dans l'avenir que nous souhaitons...

Nous avons adopté une approche visant à prendre des mesures coordonnées et collectives pour garantir le droit à un logement suffisant au Canada. Cette approche implique un large éventail de contributeurs, notamment les Gouvernements (responsables), les fournisseurs de logements non marchands et les promoteurs et propriétaires à but lucratif (responsables), ainsi que la société civile (détenteurs de droits).

Avec une compréhension commune, des objectifs alignés et une mentalité basée sur les droits, nous avons adopté de nouvelles méthodes de travail enracinées dans une profonde collaboration à travers le système du logement et d'autres secteurs pertinents. Nous avons défini des rôles uniques pour tous les acteurs afin de favoriser un sentiment de responsabilité collective où chacun agit de manière cohérente et est responsable de la garantie d'un logement suffisant pour tous. Nous donnons la priorité à ceux qui en ont le plus besoin.

Changements fondamentaux

Dans cet avenir souhaité, nous envisageons les changements fondamentaux suivants.

De

l'accent mis sur les approches fédérales descendantes

Pour

la co-crédation de solutions avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, les acteurs du système de logement et la société civile - la création d'une confiance dans le travail en commun

manque d'alignement et de coordination

des objectifs communs et des stratégies cohérentes à tous les niveaux de gouvernement et dans tous les secteurs concernés, avec des ressources coordonnées et une capacité accrue à générer des revenus au niveau local, afin de mettre en œuvre efficacement les initiatives à grande échelle en faveur du droit à un logement suffisant qui donnent la priorité aux personnes les plus démunies

clivages juridiques

des méthodes de travail efficaces et fondées sur la confiance entre les responsables, les détenteurs de responsabilités et les détenteurs de droits dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des initiatives en faveur du droit à un logement suffisant.

l'absence de rôles et de responsabilités clairement définis

une approche "tout le monde sur le pont", tirant parti des forces de chaque acteur, ancrée par un leadership fort du Gouvernement fédéral et fondée sur l'expertise des organisations de la société civile et des experts expérimentés



Une histoire du futur

Un promoteur organise une séance d'information à l'intention de la communauté sur une nouvelle proposition de développement. "Comment vous assurez-vous que les nouveaux logements n'excluent pas les groupes vulnérables tels que les mères célibataires bénéficiant d'une aide sociale ?" demande l'un des propriétaires du quartier. Le représentant du promoteur explique : "Nous avons travaillé avec la ville, un collectif de défense des droits de l'homme dirigé par des experts du vécu et un fournisseur de logements à but non lucratif pour inclure plusieurs unités destinées à des groupes prioritaires, proportionnellement aux besoins dans ce quartier."

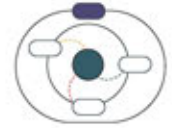


L'importance de cette vision

Pour faire avancer les interventions en faveur du droit à un logement suffisant et prendre des mesures pour résoudre les problèmes critiques en matière de logement, il faut une collaboration et des relations dans l'ensemble du système, où les acteurs sont alignés sur les approches et où il existe des rôles clairs et dédiés qui tirent parti des ressources et de l'expertise de chaque groupe.

Normes culturelles + Mentalités

Obstacles à un changement profond des systèmes • Qu'est-ce qui empêche d'adhérer pleinement et d'adopter de nouvelles normes en matière de logement au Canada, en faisant passer le logement du statut d'outil financier à celui de droit de l'homme ?



Obstacles

Les obstacles suivants entravent le changement.

- La stigmatisation des personnes ayant besoin d'un logement et la normalisation du sans-abrisme visible sont largement répandues - nous avons tendance à blâmer la personne plutôt qu'à reconnaître une violation de son droit à un logement suffisant.
- Bien qu'utile dans certaines circonstances, la structure de la bureaucratie Gouvernementale peut rendre difficile l'adoption de nouveaux modes de pensée.
- Les personnes en position de pouvoir peuvent se trouver en conflit lorsqu'il s'agit de la réalisation du droit à un logement suffisant - ce sont souvent des propriétaires qui bénéficient de notre système actuel, ce qui peut empêcher un changement systémique du haut vers le bas. Ceux qui ont des investissements immobiliers peuvent craindre de perdre leur investissement avec le passage à une approche du logement fondée sur les droits.
- Soutenir un changement culturel implique de revoir les politiques et les programmes existants qui peuvent ne pas être alignés sur la priorité donnée au logement en tant que droit de l'homme, ce qui peut sembler insurmontable.
- Pour le secteur privé, les exigences de rentabilité maximale peuvent être en contradiction avec une approche du logement plus centrée sur la personne et fondée sur les droits.
- Il existe une mentalité culturelle qui valorise l'accès à la propriété privée et le logement individuel par rapport à d'autres modes d'occupation et formes de logement, et qui est renforcée par les politiques gouvernementales et la planification.

“

Nous devons changer l'attitude des gens en général, et pas seulement d'une poignée ou d'un groupe.

- Participant au groupe de discussion

Vision pour de nouvelles normes et une nouvelle culture en matière de droits de l'homme

Dans l'**avenir** que nous souhaitons...

Une nouvelle culture des droits de l'homme s'est développée autour du logement au Canada. Nous appliquons collectivement une optique fondée sur les droits de l'homme aux questions de logement et donnons la priorité à la garantie d'un logement suffisant pour tous, en mettant l'accent sur ceux qui en ont le plus besoin.

Nous ne nous contentons pas de connaître le droit à un logement suffisant, nous y croyons réellement. Nous pensons différemment à la finalité du logement, nous le considérons comme un besoin fondamental pour tous et nous traitons avec dignité les personnes qui ont besoin d'un logement. En tant que pays, nous sommes fiers que le droit à un logement suffisant soit affirmé et défendu. Nous sommes ouverts et curieux d'examiner les questions sous l'angle des droits de l'homme et nous apprenons et adaptons constamment nos approches.

Changements fondamentaux

Dans ce futur souhaité, nous envisageons les changements fondamentaux suivants.

De	→	Pour
la stigmatisation des personnes confrontées à des problèmes de logement		développer une plus grande empathie et un plus grand respect pour toutes les personnes, en intégrant l'expérience vécue dans l'élaboration des politiques, y compris les personnes ayant des besoins et des souhaits différents en matière de logement
le renforcement des gains financiers en tant que principal moteur du secteur du logement		récompenser les promoteurs immobiliers à but non lucratif qui créent des logements pour ceux qui en ont le plus besoin ; soutenir les initiatives en matière de logement qui protègent l'immobilier des forces du marché
la peur et l'incertitude autour d'une approche du logement basée sur les droits au sein des Gouvernements et de la société civile		accepter les conversations difficiles, adopter un état d'esprit orienté vers la recherche de solutions et partager les responsabilités



Une histoire du futur

Laurence est analyste politique et travaille pour un gouvernement provincial. Il travaille sur un nouveau programme de logement visant à soutenir la croissance des logements non marchands dans sa juridiction. Pour s'assurer que ce programme est conçu selon une approche fondée sur les droits de l'homme, il applique un cadre de droit à un logement suffisant qui implique de co-concevoir sa nouvelle initiative avec des experts expérimentés et de s'assurer que le programme donne la priorité à l'allocation de ressources à des projets qui servent les personnes qui en ont le plus besoin, comme déterminé par leur table régionale de collaboration sur le droit à un logement suffisant.



L'importance de cette vision

En s'appuyant sur la compréhension et la sensibilisation, le passage à l'adoption de nouvelles normes culturelles et de mentalités qui soutiennent les pratiques fondées sur les droits garantit la résilience à long terme du mouvement en faveur du droit à un logement suffisant et la protection et le respect des droits fondamentaux. Il inspire le leadership et la responsabilité au niveau gouvernemental, ainsi qu'un sentiment de responsabilité collective dans l'ensemble du Canada.

Signes d'espoir pour l'avenir

Bien que cette section ait identifié plusieurs lacunes qui devraient être comblées et des obstacles qui entravent le changement, il y a de l'espoir pour l'avenir. Ces signaux indiquent des progrès déjà en cours ou des signes précurseurs de changement vers la réalisation progressive du droit à un logement suffisant.

Leadership + Responsabilité

- La création du Bureau du défenseur fédéral du logement (hébergé par la Commission canadienne des droits de l'homme), du Conseil national du logement et des commissions d'examen est un bon début pour faire preuve de leadership et mettre en place des mécanismes de responsabilité.
- La réponse à la pandémie de COVID-19 a démontré un leadership efficace dans le cadre d'une situation d'urgence, y compris une communication régulière de la part du cabinet du Premier ministre et une allocation rapide des ressources. Il y a beaucoup à apprendre de cette mobilisation.
- Certaines collectivités locales adoptent des cadres, des structures et des termes relatifs au droit au logement (par exemple, la ville de Toronto reconnaît le droit à un logement suffisant dans sa charte du logement), ce qui laisse entrevoir la possibilité d'une responsabilité partagée entre les différents niveaux de Gouvernement.

Compréhension + Sensibilisation

- Le logement est une question qui gagne en attention et en visibilité au Canada (comme en témoigne le nombre de participants à ce projet) - c'est le moment d'agir.
- Certains groupes gouvernementaux travaillent au renforcement de leurs capacités internes en ce qui concerne les connaissances sur le droit à un logement suffisant. Des organismes influents, tels que l'Association canadienne pour l'habitation et la rénovation urbaine, commencent à adopter le langage du droit à un logement suffisant.

Relations + Collaboration

- Les initiatives de collaboration entre les pouvoirs publics, les entreprises et les organisations à but non lucratif sont de plus en plus courantes (par exemple, autour des projets de logement locaux). La collaboration est considérée comme essentielle pour résoudre nos problèmes de logement.
- Des forums inter-gouvernementaux et intra-gouvernementaux et des cadres de partenariat sont en cours d'élaboration, de même que de nouvelles possibilités d'engagement d'experts expérimentés au niveau du Gouvernement fédéral.
- La réponse à la pandémie de COVID-19, bien qu'il s'agisse d'un événement extraordinaire, a démontré comment une action coordonnée entre les différents niveaux de gouvernement et les différents secteurs peut être menée autour d'une question urgente - elle peut servir d'exemple de ce qui est possible.

Normes culturelles + Mentalités

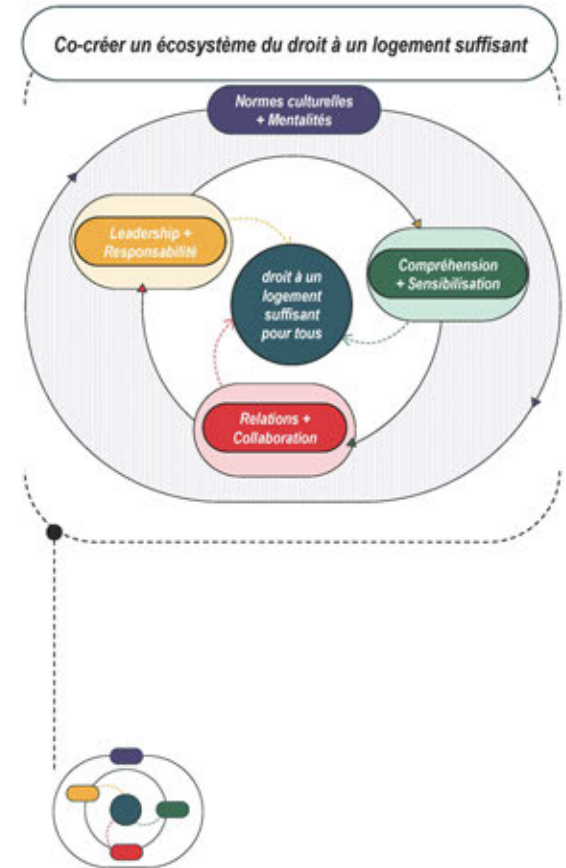
- Il semble que de nombreux mandats relatifs au droit à un logement suffisant soient généralement acceptés, par exemple le fait que le sans-abrisme ne devrait pas exister dans un pays disposant de ressources comme le Canada.
- Les fournisseurs et promoteurs de logements à but lucratif adoptent la responsabilité sociale des entreprises, ce qui peut constituer un point de départ pour l'alignement sur le droit à un logement suffisant.
- L'approche fondée sur les droits commence à être appliquée à de nouvelles initiatives et à de nouveaux programmes, même s'ils ne sont pas explicitement liés à la langue (par exemple, l'initiative de logement rapide qui déploie des ressources coordonnées pour loger les personnes qui en ont le plus besoin).
- Il existe d'autres exemples réussis de cadres et d'approches axés sur l'équité adoptés par les différents niveaux de Gouvernement (par exemple, l'analyse comparative entre les sexes Plus, la lutte contre le racisme et la réconciliation dans l'élaboration des politiques). Il y a beaucoup à apprendre de ces efforts.

Partie 3 • Une proposition de changement

Cette section propose une feuille de route pour la réalisation progressive du droit à un logement suffisant. Nous proposons une série de solutions pratiques avec des initiatives réalisables, des étapes pour commencer et des activités pour augmenter l'impact.

Notre proposition de changement s'appuie sur l'image de l'écosystème de la co-création d'un droit à un logement suffisant. Cette image illustre la façon dont les cinq recommandations clés pour le Gouvernement du Canada contribuent à modifier nos méthodes de travail, nos relations et nos mentalités actuelles en vue de la réalisation progressive du droit à un logement suffisant.

Il convient de noter que pour toutes les recommandations de cette section, les solutions peuvent être conçues et mises en œuvre différemment pour tenir compte des contextes actuels des peuples autochtones. Un processus supplémentaire dirigé par les autochtones est nécessaire.



Cette icône est utilisée tout au long de ce rapport pour faire référence au cadre de l'écosystème Co-Creating a Right to adequate Housing ci-dessus.

Une suite de solutions fondamentales

Les orientations de la solution

Cette section propose **une série de solutions complémentaires pour jeter les bases d'un travail visant à réaliser progressivement le droit à un logement suffisant au Canada.**

Ancrées dans nos **cinq recommandations clés**, les orientations de la solution ont été définies par les participants à notre engagement. Bien qu'il y ait des chevauchements avec d'autres travaux réalisés dans le domaine du droit à un logement suffisant, nous nous sommes concentrés sur les défis et les obstacles qui se trouvent sous la surface et qui empêchent un changement profond. Nos solutions ont été conçues pour compléter et amplifier les interventions existantes tout en **cultivant un écosystème où une approche du logement fondée sur les droits de l'homme devient la norme.**

Ces solutions ne sont pas nécessairement mises en œuvre de manière parfaitement linéaire. Toutefois, il existe une logique selon laquelle les niveaux se renforcent les uns les autres. En commençant par consolider le leadership et les engagements du Gouvernement fédéral, on déclenche une cascade qui favorise l'alignement et la collaboration avec d'autres acteurs du système et l'adoption d'une action collective au fil du temps.

Feuilles de route pour la mise en œuvre

Nous présentons huit pistes de solution avec des descriptions détaillées, accompagnées de feuilles de route identifiant les **actions que le Gouvernement fédéral devrait entreprendre** pour faire avancer ces interventions, encadrées par des premières étapes pour démarrer, suivies d'efforts plus ambitieux pour augmenter l'impact au fil du temps afin d'atteindre pleinement les résultats souhaités.

Chaque solution comprend une **initiative de base, c'est-à-dire un projet ou une activité** que le Gouvernement fédéral devrait envisager.

Alors que les feuilles de route mettent l'accent sur le rôle du Gouvernement du Canada en tant que principal responsable de la promotion du droit à un logement suffisant, ces solutions mettent l'accent sur une approche collective qui nécessite la participation de tous les acteurs du système.

Les feuilles de route proposent des solutions plus ou moins ambitieuses, plus ou moins coûteuses et plus ou moins rapides à mettre en œuvre. Au-delà de ce rapport, des travaux supplémentaires seront nécessaires pour développer un plan de mise en œuvre plus détaillé, y compris la détermination des rôles principaux pour chaque activité. Le Conseil national du logement recommande de travailler avec la communauté et le Conseil pour finaliser ces plans.



Aperçu des principales recommandations



Recommandation 1

Le Gouvernement du Canada doit faire preuve de leadership en établissant des structures fédérales claires de responsabilité et de gouvernance dans les ministères fédéraux et les organismes centraux concernés.

Recommandation 2

Le gouvernement du Canada doit soutenir un processus distinct, pour les Autochtones et par les Autochtones, à mettre en œuvre dès que possible pour établir une feuille de route propre aux Autochtones afin de réaliser progressivement le droit au logement et de respecter les obligations découlant de la Loi sur la stratégie nationale sur le logement et de Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Recommandation 5

Le Gouvernement du Canada doit mesurer les progrès accomplis en ce qui concerne le droit à un logement suffisant et rendre compte des résultats à la population du Canada.

Piste de solution 1

Une démonstration ferme du leadership et de la responsabilité du Gouvernement fédéral en ce qui concerne le droit à un logement suffisant.

Piste de solution 2

Un cadre coordonné de mise en œuvre et d'exécution pour l'adoption collective et le suivi d'une approche du logement fondée sur les droits de l'homme dans la politique et la prise de décision du Gouvernement fédéral.



Recommandation 3

Le Gouvernement du Canada doit être le fer de lance des efforts visant à développer une compréhension nationale commune et une sensibilisation à la réalisation progressive du droit à un logement suffisant.

Piste de solution 3

Une initiative d'apprentissage sur le droit à un logement suffisant visant à développer une compréhension commune au sein des départements et agences du Gouvernement fédéral concernés.

Piste de solution 4

Sensibilisation nationale, éducation et dialogue collaboratif sur le droit à un logement suffisant au Canada

Piste de solution 5

Investissements financiers et humains pour renforcer le rôle des organisations de la société civile et des experts expérimentés en tant que leaders dans le domaine du droit à un logement suffisant.



Recommandation 4

Le Gouvernement du Canada doit diriger l'élaboration d'un cadre coordonné et intégré de mise en œuvre et d'exécution pour la réalisation progressive du droit à un logement suffisant par le biais d'une stratégie nationale actualisée en matière de logement.

Piste de solution 6

Une initiative multilatérale pour parvenir à l'alignement, prendre des mesures collectives et établir une responsabilité à l'échelle du gouvernement

Piste de solution 7

Partenariats et investissements visant à accroître la part des logements sans but lucratif dans notre parc immobilier

Piste de solution 8

Rassemblement multisectoriel basé sur le lieu, mandaté pour co-crée, mettre en œuvre et gérer l'action collective sur le droit à un logement suffisant.

Recommandation 1

Le Gouvernement du Canada doit faire preuve de leadership en établissant des structures fédérales claires de responsabilité et de gouvernance dans les ministères fédéraux et les organismes centraux concernés.

Recommandation 2

Le gouvernement du Canada doit soutenir un processus distinct, pour les Autochtones et par les Autochtones, à mettre en œuvre dès que possible pour établir une feuille de route propre aux Autochtones afin de réaliser progressivement le droit au logement et de respecter les obligations découlant de la Loi sur la stratégie nationale sur le logement et de Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Recommandation 5

Le Gouvernement du Canada doit mesurer les progrès accomplis en ce qui concerne le droit à un logement suffisant et rendre compte des résultats à la population du Canada.

Ces orientations de solutions visent à jeter les bases d'un engagement du Gouvernement fédéral à travailler de manière cohérente et à prendre le leadership en tant que responsable pour faire progresser le droit à un logement suffisant au Canada.

Piste de solution 1

Une démonstration ferme du leadership et de la responsabilité du Gouvernement fédéral en ce qui concerne le droit à un logement suffisant.

Piste de solution 2

Un cadre coordonné de mise en œuvre et d'exécution pour l'adoption collective et le suivi d'une approche du logement fondée sur les droits de l'homme dans la politique et la prise de décision du Gouvernement fédéral.



Il convient de noter que, pour toutes les recommandations de cette section, les solutions peuvent être conçues et mises en œuvre différemment pour tenir compte des contextes actuels des peuples autochtones. Un processus supplémentaire dirigé par les autochtones est nécessaire.

Une démonstration ferme du leadership et de la responsabilité du Gouvernement fédéral en ce qui concerne le droit à un logement suffisant.

Vue d'ensemble

Cette orientation de solution propose d'**ancrer la responsabilité par le biais de directives à l'échelle du Gouvernement pour un leadership coordonné sur la réalisation progressive du droit à un logement suffisant dans l'ensemble du Gouvernement fédéral et des ministères concernés.** En établissant des directives à l'échelle du Gouvernement et en prenant une mesure audacieuse pour déclarer qu'il s'agit d'une priorité urgente qui nécessite un engagement continu et une approche "panGouvernementale", cette solution permet de mettre en œuvre l'autre série d'idées présentées dans ce rapport.

Raison d'être

Cette solution est nécessaire pour ouvrir la voie à une approche transformatrice du logement, fondée sur les droits, et pour concrétiser les engagements du Canada en faveur de la réalisation progressive du droit à un logement suffisant. Elle est également nécessaire pour favoriser une **approche panGouvernementale grâce à laquelle les responsabilités peuvent être clairement attribuées, coordonnées et contrôlées en permanence.**

La promotion du droit à un logement suffisant nécessite la participation de l'ensemble du système pour résoudre les problèmes de logement des personnes qui en ont le plus besoin. Cette approche nécessite un leadership proactif qui s'appuie sur la responsabilité pour démontrer les progrès et l'apprentissage vers la réalisation progressive du droit à un logement suffisant, tout en soutenant les efforts de tous les Gouvernements et de leurs agences dans leur rôle de porteurs d'obligations.

Initiative de base

L'initiative principale consiste à **lancer une directive à l'échelle du Gouvernement et à mettre en place des structures d'accompagnement au plus haut niveau de l'État, afin de faire du droit à un logement décent une priorité urgente.**

Composants clés

Cette orientation de la solution comprend

- **Directives gouvernementales** faisant du droit à un logement décent une priorité urgente
- **Un changement de langage et de discours** concernant les défis du Canada en matière de logement et de sans-abrisme afin d'inclure la reconnaissance des engagements et des responsabilités du Canada en matière de droits de l'homme en ce qui concerne la réalisation progressive du droit à un logement suffisant.

- **Un organe central** pour soutenir la coordination et la responsabilité d'une approche cohérente du droit à un logement suffisant à l'échelle de l'ensemble du Gouvernement.
- **Les termes, actions et approches relatifs au droit à un logement suffisant** doivent figurer dans les lettres de mandat de tous les ministères, fédéraux concernés, (le cabinet du Premier ministre doit prendre des mesures à cet effet).
- **En tant qu'objectif à plus long terme et plus ambitieux, le droit à un logement suffisant reconnu dans la Charte canadienne des droits et libertés**
- **Mise en œuvre et ressources solides** des mécanismes de responsabilisation en matière de droit à un logement suffisant, indépendants du Gouvernement (par exemple, le Conseil national du logement, le Bureau de l'avocat fédéral et les commissions d'examen).

Feuille de route pour la mise en œuvre

Premiers pas

1. **Déclarer que l'aggravation de la crise du logement et du sans-abrisme au Canada constitue une violation urgente du droit à la vie et à la santé ainsi que du droit humain à un logement suffisant. Fournir rapidement les ressources nécessaires pour faire face au problème du sans-abrisme chronique d'aujourd'hui.**

Au plus haut niveau du gouvernement (bureau du Premier ministre, bureau du Conseil privé), lancer une directive à l'échelle du gouvernement pour faire de la question du droit à un logement suffisant une priorité urgente (par exemple, par le biais d'une réunion des premiers ministres) et intégrer la responsabilité du droit à un logement suffisant dans les lettres de mandat de tous les ministères, départements et agences fédéraux concernés, en allant au-delà des départements "habituels".

2. **Créer les structures de direction nécessaires pour prendre des mesures :**

désigner un ministère fédéral chargé de rassembler les autres ministères, agences et niveaux de gouvernement concernés et de superviser la réalisation progressive du droit à un logement suffisant (probablement par l'intermédiaire du nouveau ministre du logement, de l'infrastructure et des collectivités); et

Désigner une agence centrale compétente pour soutenir la responsabilité du droit à un logement suffisant dans l'ensemble du gouvernement (par exemple, le Bureau du Conseil privé).

Mesures visant à accroître l'impact

- Créer des mécanismes garantissant que les futurs Gouvernements ne pourront pas se départir de leurs engagements en matière de droit au logement au fil des cycles politiques (par exemple, en faisant du droit à un logement suffisant un droit inscrit dans la Charte).
- Augmenter la capacité, réaligner et redistribuer les ressources allouées aux mécanismes indépendants actuels de responsabilisation en matière de droit à un logement suffisant, notamment le Conseil national du logement, le Bureau de l'avocat fédéral et les commissions d'examen (par exemple, augmenter le nombre de commissions d'examen mises en place chaque année).



Les grands changements nécessitent une convergence de la volonté et de la pression du public et une personne qui décide qu'il s'agit d'une opportunité et qui est en mesure de le faire. Cette décision doit venir du Gouvernement fédéral.

- Expert en affaires municipales

L'urgence et les ressources maximales doivent être associées à la créativité - regardez ce qui s'est passé pendant la pandémie... Des mesures immédiates ont été prises ; elles n'étaient pas toutes parfaites, mais nous avons pu utiliser l'argent pour faire face à la situation à court terme.

- Expert en développement du logement

Résultats escomptés

Les activités de cette feuille de route devraient aboutir aux résultats suivants :

- *Le Gouvernement fédéral fait constamment preuve d'un leadership coordonné, d'une vision, d'une responsabilité et d'un engagement sur cette question. La population canadienne est largement consciente des engagements du Gouvernement du Canada en faveur de ce droit de l'homme et comprend qui est responsable au plus haut niveau.*
- *Le droit à un logement décent est un langage familier et courant dans les conversations de tous les services concernés du Gouvernement fédéral - ce langage apparaît dans les documents de formation et d'intégration, les orientations stratégiques, les ordres du jour des réunions, les documents de communication, etc.*
- *L'obligation de rendre compte de la réalisation progressive du droit à un logement suffisant est ancrée dans tous les ministères et agences du Gouvernement fédéral concernés, et les mesures prises en faveur du droit à un logement suffisant sont définies, mesurables et exécutoires.*
- *Les engagements en matière de droit au logement sont en outre consacrés et protégés de sorte que les futurs gouvernements ne puissent pas se défaire de leur responsabilité au fil des cycles politiques.*

Un cadre coordonné de mise en œuvre et d'exécution pour l'adoption collective et le suivi d'une approche du logement fondée sur les droits de l'homme dans la politique et la prise de décision du gouvernement fédéral.

Vue d'ensemble

Cette orientation de solution propose l'élaboration de **cadres nationaux pour la mise en œuvre d'une approche du logement fondée sur les droits de l'homme**, qui peuvent guider l'élaboration de politiques et de programmes, ainsi que le financement et le suivi des engagements pris par le Canada en vue de la réalisation progressive du droit à un logement suffisant.

Raison d'être

Bien que le Canada ait franchi une étape cruciale en inscrivant le droit à un logement suffisant dans la loi sur la stratégie nationale du logement, comme le prévoit le droit international, ces engagements et leurs implications pour l'élaboration des politiques et des programmes doivent encore être mieux compris et pleinement mis en œuvre. En outre, les mécanismes et les ressources alloués pour soutenir la mise en œuvre et le suivi des engagements du Canada sont actuellement insuffisants.

Pour traduire ces engagements en actions dans les plus brefs délais, les cadres nationaux aideront les décideurs politiques à s'engager dans les impératifs du droit à un logement suffisant et dans la mise en œuvre d'une approche fondée sur les droits de l'homme dans les ministères, les départements et les agences concernés. Compte tenu de l'urgence des problèmes de logement au Canada, des outils de soutien sont nécessaires pour accroître l'efficacité, l'alignement et le suivi de la responsabilité collective au sein du gouvernement fédéral.

Initiative de base

L'initiative principale est **un cadre interministériel fédéral destiné à soutenir une nouvelle façon de travailler ensemble pour mettre en œuvre et suivre les progrès accomplis en matière de droit à un logement décent.**

Composants clés

Cette orientation de la solution comprend

- *Un système coordonné de suivi et d'évaluation pour aligner la collecte de données, définir et rendre compte des objectifs de mesure liés à la réalisation progressive du droit à un logement suffisant dans tous les ministères fédéraux concernés.*

- *Un cadre de collaboration interministérielle du gouvernement fédéral pour soutenir l'alignement, la coordination et l'efficacité entre les ministères afin d'éliminer les goulets d'étranglement et d'identifier clairement et de permettre l'action sur les responsabilités collectives et les résultats et objectifs en matière de droit à un logement suffisant. Ce cadre pourrait assurer l'alignement des stratégies connexes (par exemple, la Stratégie pour le logement des Autochtones en milieu urbain, rural et nordique, la Stratégie canadienne pour les sans-abri) : Stratégie canadienne pour les sans-abri).*



Nous devons initier les gens à la pratique de la réflexion sur les droits de l'homme. Plutôt que de leur dire ce que signifie le droit au logement et de prendre ce que vous savez et de trouver comment le mettre en œuvre, le droit au logement en tant que pratique fonctionne à l'inverse - vous prendriez vos domaines de programme (et exploreriez) "qu'est-ce que R2H signifie dans ce contexte (particulier) ?"

- Expert en droit au logement

Feuille de route pour la mise en œuvre

Premiers pas

1. Lancer un processus de co-conception interdépartementale au sein du Gouvernement fédéral afin de développer, tester et affiner une nouvelle méthode de travail pour soutenir l'alignement, la coordination et l'efficacité au sein des départements, ministères et agences gouvernementaux concernés.

Le processus de co-conception doit être un espace ouvert, engageant et de confiance, où l'on travaille ensemble à la définition d'une nouvelle voie. Le processus doit être éclairé par des personnes ayant une expérience vécue et d'autres acteurs clés du système (envisagez de les employer en tant que conseillers).

Le cadre devrait permettre des améliorations telles que l'identification claire des responsabilités collectives et des obligations de rendre compte, et l'articulation des contributions des départements aux résultats et aux objectifs du droit à un logement suffisant.

S'inspirer des meilleures pratiques et des précédents établis dans le cadre d'autres initiatives éducatives à l'échelle du Gouvernement (par exemple, la formation à l'analyse comparative entre les sexes Plus (ACS+)).

2. Une fois le cadre de collaboration établi, concevoir et mettre en œuvre un processus de suivi interne avec tous les groupes du Gouvernement fédéral participants. Ce processus devrait suivre les objectifs fixés par le processus de co-conception interdépartementale.

Mesures visant à accroître l'impact

- Lancer une directive Gouvernementale visant à appliquer le cadre dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes gouvernementaux. Utiliser le cadre comme une exigence pour guider les soumissions pertinentes pour les approbations politiques et budgétaires (telles que celles au Conseil du Trésor).
- Étendre l'utilisation du processus de suivi pour entreprendre un examen de toutes les autres initiatives et législations gouvernementales existantes afin d'identifier les lacunes et les obstacles à la réalisation du droit à un logement suffisant. Rendre compte publiquement des résultats et des objectifs de mesure dans tous les ministères fédéraux concernés.
- Utiliser les enseignements tirés de cette initiative pour développer un processus analytique (similaire à l'ACS+) qui fournit une méthode rigoureuse d'évaluation des politiques, des programmes et des initiatives dans le cadre d'une approche du logement fondée sur les droits de l'homme.



Nous aimerions voir un cadre stratégique pour une approche basée sur les droits afin de guider le Gouvernement et les décideurs politiques vers une approche plus systémique du droit à un logement suffisant.

- Bureau de l'avocat fédéral du logement

Résultats escomptés

Les activités de cette feuille de route devraient aboutir aux résultats suivants :

- Les décideurs politiques sont équipés pour examiner, développer et contrôler les politiques et les programmes gouvernementaux en fonction des engagements et des implications en matière de droits de l'homme.
- L'alignement, la collaboration et l'efficacité des programmes et politiques gouvernementaux sont renforcés pour soutenir la réalisation progressive du droit à un logement suffisant, y compris une budgétisation appropriée et une allocation efficace du maximum de ressources disponibles.
- Le gouvernement fédéral alloue le maximum de ressources disponibles, qui sont utilisées de la manière la plus efficace et la plus opportune possible pour répondre à nos besoins les plus urgents en matière de logement - nous voyons le droit à un logement suffisant reflété comme une priorité budgétaire permanente.. Cela pourrait inclure une meilleure utilisation des ressources existantes ou l'introduction de nouvelles ressources
- La transparence, le suivi et les rapports sur les progrès accomplis par le Canada dans la réalisation du droit à un logement suffisant sont renforcés.
- Les mécanismes de suivi des progrès réalisés par le Gouvernement fédéral en matière de droit à un logement suffisant sont dotés de ressources suffisantes - la société canadienne reçoit régulièrement des mises à jour et des rapports sur l'état de la situation.

Recommandation 3

Le Gouvernement du Canada doit être le fer de lance des efforts visant à développer une compréhension nationale commune et une sensibilisation à la réalisation progressive du droit à un logement suffisant.

Ces pistes de solution visent à sensibiliser et à favoriser l'engagement en dehors du Gouvernement fédéral afin de créer un mouvement plus large et un changement culturel pour soutenir la réalisation progressive du droit à un logement suffisant au Canada.

Piste de solution 3

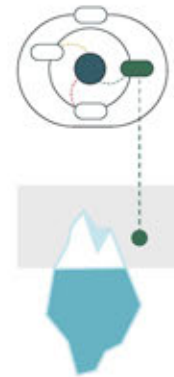
Une initiative d'apprentissage sur le droit à un logement suffisant visant à développer une compréhension commune au sein des départements et agences du Gouvernement fédéral concernés.

Piste de solution 5

Investissements financiers et humains pour renforcer le rôle des organisations de la société civile et des experts expérimentés en tant que leaders dans le domaine du droit à un logement suffisant.

Piste de solution 4

Sensibilisation nationale, éducation et dialogue collaboratif sur le droit à un logement suffisant au Canada



Il convient de noter que, pour toutes les recommandations de cette section, les solutions peuvent être conçues et mises en œuvre différemment pour tenir compte des contextes actuels des peuples autochtones. Un processus supplémentaire dirigé par les autochtones est nécessaire.

Une initiative d'apprentissage sur le droit à un logement suffisant visant à développer une compréhension commune au sein des départements et agences du Gouvernement fédéral concernés.

Vue d'ensemble

Cette orientation de solution propose une **initiative d'apprentissage du droit à un logement suffisant** afin d'établir un langage commun et une compréhension partagée tout en renforçant la capacité des départements et agences fédéraux concernés à intégrer dans leur travail une approche du logement fondée sur les droits de l'homme.

Raison d'être

Pour prendre des mesures en vue d'une action collective sur la réalisation du droit à un logement suffisant, nous devons d'abord établir et socialiser un langage commun et une compréhension de ce que cela signifie pour le Gouvernement fédéral en tant que principal "porteur d'obligations". Pour réaliser efficacement le droit à un logement suffisant au fil du temps, le Gouvernement fédéral doit renforcer ses capacités internes et sa compréhension de ce que cette approche signifie **dans la pratique**.

Le travail de *Co-création du droit à un logement suffisant* a mis en évidence l'existence d'une lacune importante dans la compréhension des termes clés, des définitions, des rôles et des pratiques en matière de droits de l'homme entourant ce droit inscrit dans la législation canadienne (la loi sur la stratégie nationale du logement). Avec un langage et une compréhension communs, les acteurs gouvernementaux peuvent se situer et voir leur rôle dans la réalisation du droit à un logement suffisant, parler avec confiance des problèmes et introduire une approche fondée sur les droits dans la pratique à l'échelle du système. Cette lacune empêche actuellement le Gouvernement fédéral de prendre des mesures audacieuses et d'établir une vision claire d'une pratique appliquée des droits de l'homme afin de faire avancer la réalisation progressive du droit à un logement suffisant au Canada.

Initiative de base

L'initiative principale est un **laboratoire d'apprentissage pour le Gouvernement fédéral, axé sur la définition d'un cadre analytique et d'une approche fondés sur les droits de l'homme afin d'intégrer le logement dans toutes ses activités.**

Composants clés

Cette orientation de la solution comprend

- Une série d'initiatives pratiques d'apprentissage appliqué dans les départements et agences concernés du Gouvernement fédéral qui élargissent la compréhension et permettent un dialogue et une action en collaboration.
- Le dialogue et l'apprentissage avec et de la part des personnes ayant une expérience vécue, des organisations communautaires et des experts en droits de l'homme ont été intégrés dans tous les travaux visant à explorer une approche pratique du logement basée sur les droits de l'homme au sein du Gouvernement fédéral.

Les sujets clés pour l'intégration pratique d'une approche du logement fondée sur les droits sont les suivants :

- Quelle est la différence entre une stratégie nationale du logement [la politique], la réalisation du droit à un logement suffisant [le processus] et l'adoption d'une approche fondée sur les droits de l'homme [le cadre] ?
- Comment définissons-nous nos rôles dans le droit à un logement suffisant (c'est-à-dire les porteurs de devoirs, les détenteurs de responsabilités, les demandeurs de droits), et que signifie assumer ces rôles ?
- Que signifie reconnaître et traiter les "problèmes systémiques" concernant le droit à un logement suffisant ?
- Pourquoi les acteurs gouvernementaux en dehors du secteur du logement devraient-ils participer à cette conversation et à cet effort ?
- Quelles sont les possibilités d'intégrer une approche du logement fondée sur les droits de l'homme dans le travail et les rôles existants ?

Feuille de route pour la mise en œuvre

--- Premiers pas ----- Mesures visant à accroître l'impact ----->

1. Lancer un laboratoire d'apprentissage au sein des départements gouvernementaux concernés* afin de développer une compréhension collective du rôle d'une approche du logement fondée sur les droits de l'homme dans les priorités et les travaux existants.

Le laboratoire d'apprentissage doit

Examiner le cadre de mise en œuvre fondé sur les droits de l'homme et l'approche de la prise de décision en matière de logement, grâce auxquels toutes les décisions pertinentes concernant le logement, les infrastructures et d'autres questions connexes sont examinées à la lumière des implications en matière de droits de l'homme.

Travailler avec des personnes ayant un vécu et des organisations de la société civile afin d'identifier des scénarios et des opportunités pratiques pour ancrer l'éducation au droit à un logement suffisant dans les expériences humaines. Il pourrait s'agir de nouveaux mécanismes permettant d'intégrer les connaissances des experts en matière de vécu dans l'élaboration des programmes et des politiques.

Aider à faire comprendre aux fonctionnaires et aux élus où le droit à un logement suffisant apparaît dans leur travail et ce qu'il signifie pour les politiques existantes et futures.

- Étendre et reproduire les initiatives d'apprentissage appliqué concernant une approche du logement fondée sur les droits de l'homme dans tous les départements et agences concernés du Gouvernement fédéral.
- Documenter l'approche et le processus afin qu'ils puissent être partagés avec d'autres niveaux de Gouvernement et d'autres organisations.
- Faire de l'utilisation du cadre de mise en œuvre et du processus analytique une exigence des processus de passation des marchés du Gouvernement fédéral (similaire à la formation GBA+). Lancer une directive Gouvernementale pour appliquer le processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques et des programmes gouvernementaux.



La norme des "ressources maximales disponibles" semble effrayante, mais il s'agit simplement d'une norme qui donne au Gouvernement toutes les possibilités de se défendre en vertu de la charte. Nous ne pouvons pas résoudre ce problème tant que nous ne nous demanderons pas si nous allouons suffisamment de ressources et si nous les allouons de la manière la plus efficace possible.

- Expert en droit au logement

*Les ministères et organismes gouvernementaux concernés peuvent inclure la Société canadienne d'hypothèques et de logement, Infrastructure Canada, le ministère de la Justice du Canada, la Commission canadienne des droits de la personne, le ministère du Patrimoine canadien, le ministère des Finances du Canada, le Bureau du surintendant des institutions financières, la Banque du Canada, Femmes et égalité des sexes, les Services autochtones du Canada et le Service correctionnel du Canada, entre autres.

Résultats escomptés

Les activités de cette feuille de route devraient aboutir aux résultats suivants :

- Le Gouvernement fédéral comprend très bien ce qu'est (et n'est pas) le droit à un logement suffisant et ce que cela signifie pour l'élaboration des programmes et des politiques du gouvernement*
- Le Gouvernement fédéral a des conversations régulières, informées et critiques sur la réalisation progressive du droit à un logement suffisant et sur la mise en pratique d'une approche du logement basée sur les droits de l'homme - allant au-delà des indicateurs de marché pour inclure des conversations sur les façons de travailler ensemble différemment pour atteindre cet objectif.
- Le Gouvernement fédéral dialogue régulièrement avec des personnes ayant une expérience vécue, des organisations de la société civile et d'autres experts pour savoir comment les questions relatives au droit à un logement suffisant se posent au Canada.
- Il existe une culture de plus en plus marquée par le changement, l'action et le mouvement continu vers la réalisation du droit à un logement suffisant, en mettant l'accent sur la résolution des problèmes de logement les plus importants pour ceux qui en ont le plus besoin aujourd'hui.

* Pour en savoir plus sur les idées fausses concernant le droit à un logement suffisant, voir la fiche d'information n°21 de UN Habitat sur le droit à un logement suffisant (p. 6), disponible ici : https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Publications/FS21_rev_1_Housing_en.pdf.

Sensibilisation nationale, éducation et dialogue collaboratif sur le droit à un logement suffisant au Canada

Vue d'ensemble

Cette orientation de solution propose une **campagne nationale de sensibilisation et d'éducation, ainsi qu'une** série de dialogues visant à amener le public canadien à comprendre le langage, les idées, les implications et les possibilités qui entourent le droit à un logement suffisant.

Raison d'être

Il y a actuellement un manque de langage commun, de définition ou de compréhension de ce que le droit à un logement suffisant signifie et de ce à quoi il pourrait ressembler au Canada. En outre, les conséquences et les coûts sociaux et économiques de l'incapacité à garantir le droit à un logement suffisant doivent être mieux compris. Cette lacune ne concerne pas seulement les Gouvernements, mais aussi les secteurs du logement et de l'immobilier, ainsi que la société civile.

Le discours sur le droit à un logement suffisant peut être difficile à comprendre car une grande partie du langage provient des droits de l'homme et de la littérature juridique, domaines qui font appel à un langage technique qui n'est généralement pas utilisé dans la conversation de tous les jours. Un langage simple, des histoires et des exemples seront la clé de cette solution.

Il existe également des tensions autour de ce que le droit à un logement suffisant signifie concrètement pour les experts, le secteur privé et les autorités locales. Il est important de soutenir des espaces d'apprentissage et de dialogue autour de ces préoccupations et d'être en mesure de dissiper les idées fausses sur ce que ce changement culturel signifie pour le Canada. Ces dialogues ont le potentiel de renforcer les relations et la compréhension entre des intérêts divers et d'encourager une vision et une action collectives.

Initiative de base

L'initiative principale est une **campagne nationale de sensibilisation et de dialogue collaboratif.**

Composants clés

Cette orientation de la solution comprend

- *Un glossaire de définitions claires et simples de termes liés au droit à un logement suffisant, rédigé pour différents publics, y compris le grand public au Canada ("détenteurs de droits"), les Gouvernements ("détenteurs d'obligations") et les acteurs du système de logement ("détenteurs de responsabilités").*
- *Une stratégie de communication pour éduquer la société civile sur ses droits et ses responsabilités - les communications doivent être réalistes et ancrées dans des situations réelles afin que le droit à un logement suffisant ne soit pas perçu comme un "fantasme" mais comme une possibilité concrète.*

- *La société civile, des experts expérimentés et d'autres acteurs sont associés en tant que partenaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de la campagne de sensibilisation.*
- *Tirer les leçons et les approches d'autres mouvements fondés sur les droits, tels que le mouvement national de défense des droits des personnes handicapées*
- *Possibilités de conversations à l'échelle de la communauté et de dialogues ciblés pour comprendre en profondeur la stigmatisation et les préoccupations tout en développant une compréhension commune des implications du droit à un logement suffisant (par exemple, avec les propriétaires de maisons et les propriétaires fonciers).*



Feuille de route pour la mise en œuvre

--- Premiers pas ----- Mesures visant à accroître l'impact ----->

1. Prendre l'initiative de financer l'élaboration et la mise en œuvre d'une campagne nationale de sensibilisation, d'éducation et de dialogue collaboratif. Cette campagne devrait

- être dirigé par un groupe intersectoriel d'organisations partageant un intérêt pour le droit à un logement suffisant, l'éducation et la sensibilisation, et être engagé dans le cadre d'une procédure de passation de marchés fondée sur les droits de l'homme
- Inclure des ressources pour le développement de compétences en matière de narration d'expériences vécues et d'amélioration du dialogue communautaire.
- Assurer le soutien et la participation des Gouvernements provinciaux, territoriaux et locaux à la campagne de sensibilisation et au dialogue
- Élargir le débat à différents secteurs et domaines au Canada
- être adaptés aux contextes géographiques locaux

2. Employer des experts expérimentés et des organisations de la société civile pour créer un glossaire afin de favoriser un langage commun et clair sur le droit à un logement suffisant.

- Déterminer les voies futures pour l'éducation de la société civile et le dialogue sur le droit à un logement suffisant. Relier cette initiative aux travaux déjà en cours dans le cadre des campagnes "Yes-in-my-Backyard" (YIMBY). Inclure des conversations sur la responsabilité individuelle et collective à l'égard du droit à un logement suffisant et sur les possibilités de travailler ensemble pour le soutenir.
- Travailler avec d'autres Gouvernements fédéraux, provinciaux, territoriaux et locaux pour harmoniser les communications et le matériel éducatif autour du droit à un logement suffisant afin d'obtenir un plus grand impact commun. Par exemple, il pourrait s'agir d'utiliser la terminologie du droit à un logement suffisant dans les documents relatifs à la santé publique, au développement économique, à l'immigration et à d'autres sujets connexes.



Nous devons trouver des moyens de continuer à aller au-delà de la simple mise en place de mécanismes ... en construisant le changement de l'intérieur avec des champions, des personnes qui s'investissent réellement pour que ce changement se produise.

- Bureau de l'avocat fédéral du logement

Résultats escomptés

Les activités de cette feuille de route devraient aboutir aux résultats suivants :

- *Il existe un récit et une vision provocateurs et convaincants du droit à un logement suffisant au Canada qui incitent les gens à adhérer à un changement culturel en faveur d'une approche du logement fondée sur les droits de l'homme.*
- *Le langage et la conversation sur le droit à un logement suffisant sont courants dans le discours quotidien au Canada. Nous parlons du droit à un logement suffisant comme d'une chose dont nous pouvons être fiers au Canada.*
- *Tous les niveaux de Gouvernement, les secteurs concernés et la société civile ont une compréhension et un langage communs du droit à un logement suffisant.*
- *De nouvelles relations et de nouveaux partenariats pour une action collective autour du droit à un logement suffisant sont en train de se former et de prospérer.*
- *Le Gouvernement fédéral est à l'origine d'un changement de culture dans la manière dont la société canadienne perçoit le logement, l'accèsion à la propriété et la responsabilité collective d'un "logement pour tous".*

Investissements financiers et humains pour renforcer le rôle des organisations de la société civile et des experts expérimentés en tant que leaders dans le domaine du droit à un logement suffisant.

Vue d'ensemble

Cette orientation de solution propose des efforts accrus pour **soutenir et renforcer le leadership et la participation des organisations de la société civile et des experts expérimentés, en les engageant** comme de véritables partenaires et en élevant leur voix pour faire progresser le droit à un logement suffisant au Canada.

Raison d'être

L'analyse documentaire du Conseil national du logement et l'engagement avec des organisations communautaires et des experts expérimentés mettent en évidence le concept d'une **approche participative** comme élément central d'une approche du logement fondée sur les droits. Cette approche **exige des Gouvernements qu'ils fassent entendre la voix des populations concernées lors de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques et des programmes relatifs au droit à un logement suffisant.** Cette méthode de travail permettra de s'assurer que le leadership politique du haut vers le bas est informé par l'expérience du terrain.

De nombreux réseaux et organisations de la société civile jouent déjà un rôle de premier plan dans la défense du droit à un logement suffisant et entretiennent des liens étroits avec les personnes ayant une expérience vécue. Cette solution vise à renforcer leur organisation, leur capacité et leurs ressources afin de poursuivre et d'étendre leur travail, et à garantir que les structures sont en place pour leur permettre de s'engager de manière significative avec les Gouvernements dans la conception et l'évaluation des politiques et des programmes.

Initiative de base

L'initiative principale est **une exigence et une structure pour l'implication continue de la société civile et des experts expérimentés dans le parcours du droit à un logement suffisant.**

Composants clés

Cette orientation de la solution comprend

- Structures et soutiens pour garantir que les expériences et les points de vue des experts vécus contribuent à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des programmes et politiques relatifs au droit à un logement suffisant, de manière significative et respectueuse de leur temps et de leur expertise.
- Exiger que les programmes fédéraux de logement incluent des experts expérimentés dans la planification et l'évaluation de l'initiative qu'ils financent.

- Ressources soutenant la formation, l'engagement et l'organisation au niveau local et régional autour des intérêts des communautés en matière de logement, y compris la formation d'experts expérimentés pour soutenir la campagne de sensibilisation nationale.
- Programmes de formation et d'emploi visant à renforcer l'inclusion d'experts du vécu dans des rôles rémunérés qui soutiennent le droit à un logement suffisant, tels que les chercheurs, les travailleurs de soutien par les pairs, les navigateurs, les éducateurs et les défenseurs.



Les histoires sont si puissantes que les faits et la rhétorique ne fonctionnent pas. Pour changer notre compréhension collective, nos ressources et notre financement, nous devons mettre en avant ces expériences.

- Ancien maire canadien



Feuille de route pour la mise en œuvre

Premiers pas

- Dans le cadre de la mise en œuvre et de l'exécution du Gouvernement fédéral, élaborer une exigence et une structure pour l'implication continue de la société civile et des experts expérimentés en tant que partenaires dans la conception et l'évaluation des politiques et des programmes. La norme devrait :**
 - Veiller à ce qu'il y ait des structures et un engagement à tous les niveaux du Gouvernement pour soutenir la société civile et les experts expérimentés afin qu'ils participent à la promotion du droit au logement ; et
 - Demander aux Gouvernements d'aller au-delà de l'"engagement" et du "retour d'information" et d'adopter des méthodes plus collaboratives pour l'élaboration des politiques (telles que la co-conception).
- Dans le cadre de l'initiative d'apprentissage du Gouvernement, employer des experts du vécu dans des rôles de formation continue et d'éducation pour renforcer les connaissances du Gouvernement sur les histoires humaines réelles des besoins en matière de logement, garantir que les conversations sur les personnes sont au cœur de notre droit à des solutions de logement suffisantes, et accroître la capacité des Gouvernements à travailler efficacement avec des experts du vécu.**
- Créer un fonds destiné à financer les organisations communautaires et de la société civile qui s'efforcent déjà d'amplifier les voix et les récits de l'expertise vécue dans le processus d'élaboration des politiques.**

Mesures visant à accroître l'impact

- Dans le cadre du processus de suivi du droit à un logement suffisant du Gouvernement fédéral, veiller à ce que des experts expérimentés et la société civile soient engagés et employés dans l'évaluation et l'apprentissage du processus, des programmes et de l'impact des approches participatives.



Je suis d'accord pour dire qu'une éducation générale est importante, mais la façon d'y parvenir n'est pas de parler du logement en soi et du droit à un logement suffisant, mais de savoir qui est le plus affecté par le manque de logement suffisant - qu'est-ce que cela implique en termes de trajectoire future dans la vie ?

- Experte en matière de femmes et d'égalité des sexes

Résultats escomptés

Les activités de cette feuille de route devraient aboutir aux résultats suivants :

- Les organisations de la société civile ont les ressources et la capacité d'être des partenaires actifs travaillant avec des experts expérimentés, des gouvernements et d'autres personnes pour co-crée nos politiques, nos approches et nos solutions en vue de la réalisation progressive du droit à un logement suffisant.
- Les expériences et les récits des experts vécus, y compris les peuples autochtones, (dans les réserves et hors des réserves) sont intégrés en tant que contribution essentielle à l'élaboration des politiques et des programmes.
- Diverses compétences participent à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des initiatives en faveur du droit à un logement suffisant.
- Les experts vécus sont considérés par la société, les Gouvernements et le secteur du logement comme des contributeurs clés à l'avancement du droit à un logement suffisant au Canada.

Recommandation 4

Le Gouvernement du Canada doit diriger l'élaboration d'un cadre coordonné et intégré de mise en œuvre et d'exécution pour la réalisation progressive du droit à un logement suffisant par le biais d'une stratégie nationale actualisée en matière de logement.

Ces pistes de solution visent à fournir un plan directeur et des ressources pour de nouvelles méthodes de travail qui impliquent tous les acteurs dans une action collective pour faire progresser le droit à un logement suffisant au Canada.

Piste de solution 6

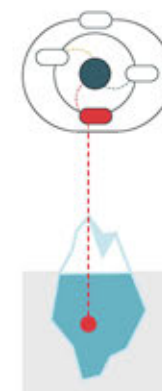
Une initiative multilatérale pour parvenir à l'alignement, prendre des mesures collectives et établir une responsabilité à l'échelle du Gouvernement

Piste de solution 8

Rassemblement multisectoriel basé sur le lieu, mandaté pour co-créer, mettre en œuvre et gérer l'action collective sur le droit à un logement suffisant.

Piste de solution 7

Partenariats et investissements visant à accroître la part des logements sans but lucratif dans notre parc immobilier



Il convient de noter que, pour toutes les recommandations de cette section, les solutions peuvent être conçues et mises en œuvre différemment pour tenir compte des contextes actuels des peuples autochtones. Un processus supplémentaire dirigé par les autochtones est nécessaire.

Une initiative multilatérale pour parvenir à l'alignement, prendre des mesures collectives et établir une responsabilité à l'échelle du Gouvernement

Vue d'ensemble

Cette orientation de la solution propose une **collaboration entre tous les niveaux de gouvernement**, en définissant des rôles clairs et en établissant de nouveaux processus pour que les acteurs inter-juridictionnels fassent progresser collectivement le droit à un logement suffisant. L'initiative peut prendre plusieurs formes. Comme point de départ, nous proposons une table trilatérale.

Raison d'être

L'analyse documentaire du Réseau national pour le droit au logement note que l'un des plus grands obstacles à la mise en œuvre du droit à un logement suffisant au Canada est la division juridictionnelle. En vertu du droit international des droits de l'homme, **nos Gouvernements ne doivent pas utiliser les restrictions entre les juridictions pour justifier l'absence de progrès en matière de droit à un logement suffisant.**

Bien que le Gouvernement fédéral ait un rôle essentiel de leadership et de responsabilité en ce qui concerne les engagements du Canada en matière de droits de l'homme, un grand nombre de questions et de leviers qui affectent le droit des personnes à un logement suffisant sont influencés par d'autres niveaux de Gouvernement. La diversité des besoins et des contextes en matière de logement à travers le Canada signifie que les réponses en matière de droits de l'homme doivent être adaptées à ces contextes tout en maintenant la cohérence avec les impératifs des droits de l'homme. De nombreux Gouvernements provinciaux, territoriaux et locaux sont activement engagés dans la résolution des problèmes de logement. Ces niveaux de Gouvernement sont souvent bien placés pour comprendre et soutenir les priorités en matière de droits de l'homme dans le domaine du logement qui tiennent compte de leurs contextes particuliers.

L'action collective nécessite la confiance, des relations solides et une approche commune de la collaboration. Pour progresser vers le droit à un logement suffisant, il faut tirer parti des capacités uniques et des pouvoirs juridictionnels de tous les niveaux de Gouvernement et les doter de ressources adéquates. Il existe actuellement un manque de mécanismes qui facilitent le développement conjoint de réponses coordonnées et alignées entre les différents niveaux de Gouvernement, et de nombreuses réponses restent cloisonnées ou même conflictuelles. En instaurant une solide culture de collaboration, les différents niveaux de Gouvernement peuvent travailler ensemble pour soutenir l'alignement nécessaire des ressources et des efforts afin de faire progresser le droit à un logement suffisant.

Initiative de base

L'initiative principale est la **table multilatérale (gouvernement fédéral, provincial, territorial et local) sur l'alignement et la coordination du droit à un logement suffisant.**

Composants clés

Cette orientation de la solution comprend

- Une approche de la collaboration inter-gouvernementale basée sur la confiance, créant un espace pour des solutions flexibles, rationalisées, localisées et des priorités de logement basées sur les droits de l'homme, adaptées aux environnements et aux expériences dans différents contextes et juridictions.
- Une définition, une justification économique et l'attribution d'un "maximum de ressources disponibles" dans le contexte canadien pour les gouvernements provinciaux, territoriaux et locaux afin de faciliter la responsabilité pour les objectifs du droit à un logement suffisant, tout en garantissant la flexibilité nécessaire pour répondre aux priorités au niveau de la communauté locale.
- Une Charte inter-gouvernementale sur le droit à un logement suffisant pour définir des critères de réussite et des engagements communs.
- Alignement et intégration d'une approche du logement fondée sur les droits de l'homme dans les politiques et stratégies aux niveaux local, provincial et territorial

Feuille de route pour la mise en œuvre

--- Premiers pas

Mesures visant à accroître l'impact

1. Initier et faciliter une table tri-latérale (gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et locaux, y compris les organisations autochtones nationales et les groupes fondés sur la distinction) afin de coordonner et d'aligner leurs efforts en matière de droit à un logement suffisant*.

- Identifier et comprendre ensemble les obstacles et les opportunités, y compris apprendre comment une approche du logement basée sur les droits de l'homme peut être appliquée aux stratégies, à la législation, à la politique et aux programmes en matière de logement à tous les niveaux de Gouvernement
- Réexaminer les accords multilatéraux de partenariat en matière de logement existants afin d'y intégrer davantage d'objectifs relatifs au droit à un logement suffisant et de les formuler ;
- Co-concevoir des objectifs et des indicateurs communs pour le droit à un logement suffisant, ainsi que des possibilités de suivi et de développement continus ;
- Établir un leadership fondé sur la confiance en engageant et en soutenant d'autres niveaux de Gouvernement ; et
- Coordonner et diffuser les meilleures pratiques pour faire progresser le droit à un logement suffisant parmi les Gouvernements provinciaux, territoriaux et locaux.

- Sur la base des travaux de la table multilatérale mettre en place un programme permanent de transfert de fonds pour le logement afin d'engager le Canada à investir "le maximum de ressources disponibles" dans le droit à un logement suffisant. Cette augmentation de l'impact devrait renforcer les transferts déjà existants (par exemple, le financement de l'allocation canadienne de logement et de l'initiative canadienne de logement communautaire). Ce financement global pourrait être similaire aux transferts canadiens en matière de santé (TCS), qui soutiennent les principes de la Loi canadienne sur la santé et sont effectués sur une base égale par habitant afin de fournir des soins de santé comparables à tous les Canadiens, quel que soit leur lieu de résidence. Le TCS croît en fonction d'une moyenne mobile sur trois ans du PIB nominal, le financement total étant assuré d'augmenter d'au moins 3 % par an.
- Sur la base des travaux de la table tripartite, concevoir et mettre en œuvre un fonds destiné à financer de manière plus souple les idées novatrices locales, l'extension et la reproduction des initiatives en faveur du droit à un logement suffisant qui fonctionnent bien aux niveaux provincial, territorial et local.
- Étendre et reproduire les initiatives d'apprentissage d'une approche du logement fondée sur les droits de l'homme à d'autres niveaux de Gouvernement et d'organisation afin que davantage de groupes puissent participer à la conversation.

* Le cas échéant, cette table multilatérale axée sur le droit au logement pourrait être reliée à des structures existantes. Par exemple, le Forum fédéral, provincial et territorial sur le logement encourage la collaboration intergouvernementale en ce qui concerne les priorités, les besoins et les perspectives différents des gouvernements provinciaux et territoriaux. Les gouvernements utilisent le Forum comme principale plateforme multilatérale pour faire avancer les priorités communes et obtenir de meilleurs résultats en matière de logement.

Résultats escomptés

Les activités de cette feuille de route devraient aboutir aux résultats suivants :

- Il existe une culture de collaboration entre les différents niveaux de Gouvernement sur la réalisation progressive du droit à un logement suffisant, soutenue par des structures qui facilitent les conversations inter-gouvernementales, l'instauration de la confiance et l'échange d'idées.
- Les engagements et les obligations du Canada en matière de droits de l'homme font l'objet d'une compréhension commune, de même que la mise en œuvre d'une approche du logement fondée sur les droits de l'homme à tous les niveaux de l'administration.
- Bien que les approches en matière de politiques et de programmes puissent être différentes, tous les niveaux de Gouvernement ont aligné leurs priorités afin de refléter notre engagement collectif en faveur de la réalisation progressive du droit à un logement suffisant.
- Les ressources sont utilisées efficacement en exploitant les capacités uniques et l'expertise géographique de chaque niveau de Gouvernement, soutenant ainsi un mouvement vers le droit à un logement suffisant.
- Tous les niveaux de gouvernement disposent de ressources suffisantes pour participer à la co-conception et à la co-mise en œuvre d'une approche du logement fondée sur les droits de l'homme.

Partenariats et investissements visant à accroître la part des logements sans but lucratif dans notre parc immobilier

Vue d'ensemble

Cette orientation de solution propose une nouvelle approche des **partenariats et des investissements pour renforcer le rôle des logements sans but lucratif** afin de créer une offre de logements plus équilibrée au Canada et de démontrer un engagement en faveur d'une évolution vers le logement en tant que droit de l'homme.

Raison d'être

Actuellement, la majorité de notre parc de logements (toutes durées confondues) au Canada est constitué de logements à but lucratif basés sur le marché. Plusieurs participants aux ateliers et aux groupes de discussion ont souligné qu'un système de logement ancré dans les droits de l'homme nécessitait **l'affectation d'un plus grand nombre de biens immobiliers à des fins sociales et l'expansion de l'aspect non lucratif du continuum du logement.**

Le Canada compte de nombreux petits fournisseurs de logements communautaires (sans but lucratif). Nombre d'entre eux ont besoin de plus de ressources ou de capacités pour entretenir leur parc de logements vieillissants, et entreprendre de nouveaux projets de développement à grande échelle. Cette solution est axée sur le renforcement des capacités et des ressources dans le secteur du logement communautaire, notamment par le biais d'un soutien proactif aux partenariats entre les autorités locales, le secteur privé et les organisations de logement communautaire. Garantir le droit à un logement suffisant nécessitera des approches plus collaboratives entre tous les types d'organisations impliquées dans la création et l'entretien des logements. Ces approches s'appuieraient sur les programmes existants, tels que l'Initiative canadienne de logement communautaire, axés sur la protection et la croissance d'un secteur durable de logement communautaire sans but lucratif.

Initiative de base

L'initiative principale est l'**objectif national proportionnel (par exemple, en pourcentage du parc total de logements) pour les logements sans but lucratif.**

Composants clés

Cette orientation de la solution comprend

- *Fixer un objectif audacieux, réalisable et à court terme pour la construction de logements sans but lucratif au Canada en proportion du parc total de logements (par exemple, doubler la proportion d'ici à 2030).*
- *Un point d'accès unique à un ensemble intégré de programmes de logement fédéraux, provinciaux, territoriaux et locaux, avec des critères, des échéances et des rapports harmonisés, afin de réduire le temps et la complexité des demandes de financement multiples avec des exigences différentes.*
- *Augmentation des investissements dans les fiducies foncières communautaires, les modèles de propriété collective et d'autres formes de logements non marchands (qu'ils soient proposés par des organisations à but non lucratif ou par les pouvoirs publics).*
- *Augmentation des investissements ciblés dans les initiatives de logement pour les indigènes et les populations nordiques (dans les réserves et hors des réserves)*
- *Des partenariats entre les pouvoirs publics, les fournisseurs de logements à but non lucratif et les fournisseurs de logements à but lucratif qui peuvent tirer parti de l'expertise et des atouts uniques de chaque groupe (par exemple, des coentreprises, des fonds d'acquisition communs et des fiducies foncières pour protéger les terrains destinés à des logements non marchands).*
- *Conversations communautaires et éducation pour faire comprendre ce qu'est le logement sans but lucratif et pourquoi il est important pour la qualité de vie de tous les Canadiens et de toutes les communautés.*

Feuille de route pour la mise en œuvre

Premiers pas

1. Introduire un nouvel objectif national pour les logements sans but lucratif en tant que proportion du parc total de logements au Canada, conformément à la "Stratégie nationale pour le logement" de la SNH.

Intégrer cet objectif dans les accords et conversations trilatéraux.

2. Travailler avec le secteur du logement communautaire pour étendre ce qui fonctionne et développer des partenariats et des réseaux qui apportent de la stabilité, des ressources et de l'expertise à leur travail. Les initiatives devraient se concentrer sur l'atténuation des risques pour les fournisseurs de logements non marchands :

- Mieux aligner les programmes de financement fédéraux, provinciaux, territoriaux et locaux (critères et exigences d'évaluation ; disponibilité des fonds d'investissement et de fonctionnement).
- Tirer parti des atouts et des capacités uniques de la communauté de développement à but lucratif de manière mutuellement bénéfique.
- Réduire les risques pour les fournisseurs de logements communautaires en faisant en sorte que les détenteurs d'obligations disposant des moyens les plus importants assument les risques les plus élevés dans la création de logements sans but lucratif.

3. Mettre en œuvre les recommandations du rapport de la Commission nationale du logement intitulé "Renouveler la stratégie nationale du logement du Canada".

Mesures visant à accroître l'impact

- Créer un point d'accès central aux programmes fédéraux, provinciaux, territoriaux et locaux de financement du logement. Ce portail devrait permettre d'aligner et de coordonner les calendriers des programmes, les exigences et les processus de demande.
- Dans le cadre de la campagne d'éducation et de sensibilisation et des dialogues, aider la société civile à organiser des conversations au sein de la communauté afin de sensibiliser et de soutenir le logement sans but lucratif.



Souvent, les programmes fédéraux ne couvrent pas l'intégralité des coûts d'investissement et offrent rarement un financement permanent pour le fonctionnement. Les critères et les procédures de demande d'accès au financement fédéral sont difficiles à comprendre et l'ensemble des initiatives fédérales crée un réseau complexe de programmes et de lacunes.

- Représentant provincial/territorial

Résultats escomptés

Les activités de cette feuille de route devraient aboutir aux résultats suivants :

- Tous les niveaux de Gouvernement s'alignent et s'engagent à augmenter la proportion de logements sans but lucratif au Canada, avec des objectifs et des calendriers réalisables qui font l'objet d'un rapport public annuel.
- Tous les programmes fédéraux, provinciaux, territoriaux et locaux de financement du logement sont cohérents, coordonnés et suivis par le biais d'un point d'accès central.
- Les faits montrent qu'un maximum de ressources disponibles ont été investies dans le développement du logement à but non lucratif (par exemple, le logement communautaire, le logement social) par rapport au logement à but lucratif.
- Le logement à but non lucratif est moins stigmatisé : il n'est pas seulement destiné aux familles à faibles revenus, mais constitue un service public vital pour de nombreuses personnes.



Rassemblement multisectoriel basé sur le lieu et ayant pour mandat de co-crée, de mettre en œuvre et de gérer l'action collective sur le droit à un logement suffisant.

Vue d'ensemble

Cette orientation de la solution propose **une structure qui soutient les acteurs inter-gouvernementaux, intersectoriels et de la société civile afin de cocréer, de mettre en œuvre et de gérer une approche "globale"** pour faire progresser le droit à un logement suffisant dans le contexte unique de leur région - allant au-delà des acteurs gouvernementaux.

Raison d'être

Si les participants à l'initiative "Co-crée le droit à un logement suffisant au Canada" ont exprimé le souhait de voir le Gouvernement fédéral jouer un rôle plus important en matière de leadership et de ressources, ils ont également appelé à une approche "globale". La réalisation du droit à un logement suffisant exige que chacun fasse sa part et travaille ensemble autour d'objectifs communs.

Les participants ont également décrit des silos, des déconnexions et des inefficacités résultant d'un manque de collaboration entre les différents niveaux de Gouvernement, les personnes travaillant dans le secteur du logement et la société civile. De nombreux intérêts, motivations et priorités contradictoires doivent être conciliés dans le cadre de cette réunion.

Il faut cultiver les relations et la confiance pour passer du cloisonnement à l'approche globale. Il existe également des contextes et des besoins distincts à travers le Canada, qui nécessitent souvent des adaptations et des approches régionales et locales. Les solutions relatives au droit à un logement suffisant doivent être adaptées aux lacunes, aux capacités et aux atouts propres à chaque région, ce qui nécessite des connaissances et une expérience régionales.

Initiative de base

L'initiative principale est constituée par **les tables de concertation multisectorielles basées sur le lieu**.

Composants clés

Tableaux multisectoriels basés sur le lieu :

- Ils sont créés autour de géographies pertinentes où il existe des intérêts communs en matière de logement afin de développer, d'adapter et de gérer des solutions spécifiques adaptées au contexte local urbain, rural et/ou autochtone.
- sont mandatés pour travailler en partenariat avec tous les acteurs concernés par le logement dans leur région, en donnant la priorité aux personnes qui en ont le plus besoin

- Faciliter de manière proactive les partenariats et les réseaux entre les acteurs afin de soutenir l'alignement des ressources et des efforts visant à renforcer le logement non marchand et la réalisation progressive du droit à un logement suffisant.
- Cultiver l'esprit d'apprentissage, l'échange d'idées et la résolution collective des problèmes pour faire progresser la réalisation du droit à un logement suffisant.
- Servir d'intermédiaire et de liaison avec les ministères fédéraux pour soutenir des politiques et des programmes qui tiennent compte des besoins sur le terrain, dans les communautés.



Il y a un vide énorme en ce qui concerne le droit au logement. [...nous pourrions] intégrer le droit à un logement suffisant dans ce que cela signifie d'être Canadien. Plus les Gouvernements locaux pourront voir ce langage modélisé dans d'autres niveaux de Gouvernement, plus l'approche du droit à un logement suffisant sera adoptée et mise en œuvre.

- Ancien maire canadien

Feuille de route pour la mise en œuvre

Premiers pas

1. Mettre en place et financer un projet pilote de tables multisectorielles sur le droit à un logement suffisant dans l'ensemble du Canada.

Les tables basées sur le lieu devraient :

- Se concentrer sur la géographie - une nouvelle table devrait être créée pour chaque région géographique où il existe des intérêts communs en matière de logement afin de développer, d'adapter et de gérer des solutions spécifiques adaptées au contexte local urbain, rural et/ou autochtone ;
- Inclure une formation sur les approches de co-conception afin de renforcer les compétences en matière de collaboration et d'harmonisation des méthodes de travail - ces approches devraient être utilisées dans chaque table multisectorielle ;
- Inclure les promoteurs et les propriétaires de logements à but lucratif qui le souhaitent et dont la mission est conforme à celle de l'Union européenne ;
- Un agent de liaison du Gouvernement fédéral, connaissant la région, sera affecté à chaque table multisectorielle locale mise en place ; et
- s'aligner sur les cadres et les approches proposés dans les autres pistes de solution du présent rapport.

Mesures visant à accroître l'impact

- Ressourcer les tableaux multisectoriels et territoriaux sur le droit à un logement suffisant afin d'évaluer leurs propres plans d'action et processus, après une année de mise en œuvre.
- Avec l'évaluation en main, comparez les résultats entre les zones géographiques dotées de tables multisectorielles et celles qui en sont dépourvues, afin d'examiner plus en détail l'impact de ce mécanisme de collaboration.



J'aimerais mettre l'accent et l'énergie sur une table de solutions partagées - nous nous sommes engagés... nous savons que nous avons tous une responsabilité, alors retrouvons nos manches ensemble et trouvons ce que nous ne faisons pas bien...

- Expert en développement du logement

Résultats escomptés

Les activités de cette feuille de route devraient aboutir aux résultats suivants :

- Les acteurs clés des différents secteurs qui mènent les travaux sur le droit à un logement suffisant dans chaque région font état de relations, d'une confiance et d'une collaboration plus fortes autour de la mise en œuvre du droit à un logement suffisant.
- Les participants aux tables rondes locales peuvent identifier des objectifs communs et de nouvelles approches ou stratégies qui soutiennent les progrès intersectoriels vers le droit à un logement suffisant et les objectifs en matière de logement hors marché.
- Les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et locaux, ainsi que les participants multisectoriels (y compris les organisations nationales autochtones et les groupes fondés sur la distinction) font état d'une communication et d'une coordination renforcées grâce aux tables rondes locales.
- Il existe des preuves de gains d'efficacité et de partenariats qui ont été initiés ou soutenus par les tables rondes locales.



Partie 4 ●
**Conclusion et
prochaines
étapes**

Aller de l'avant

Faire collectivement un pas audacieux en avant

La réalisation du droit à un logement suffisant est une entreprise ambitieuse qui nécessite une **approche pancanadienne**, ancrée dans le **leadership du gouvernement du Canada** en tant que responsable, en collaboration avec tous les niveaux de gouvernement. Nous devons harmoniser notre compréhension, adopter une pensée progressiste, agir avec urgence et partager la responsabilité de faire respecter et de maintenir le droit de l'homme.

L'accent mis sur la création d'une base solide pour une nouvelle culture des droits de l'homme au Canada ne signifie pas qu'il faille attendre pour prendre d'autres mesures nécessaires pour répondre à l'urgence de la crise du logement et du sans-abrisme d'aujourd'hui. Cependant, il est important de reconnaître que la réalisation d'un changement véritablement transformateur et systémique implique des interventions qui vont en dessous de la surface - de sorte que nous puissions traiter les problèmes omniprésents à partir de la racine.

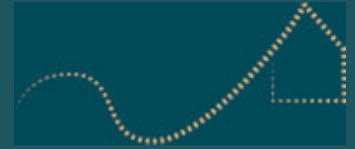
Les solutions proposées dans ce rapport visent à renforcer les fondations pour soutenir de nouvelles stratégies, politiques et initiatives en surface pour garantir que chaque personne au Canada ait accès à un logement suffisant, où elle puisse vivre dans la paix, la sécurité et la dignité.

Si l'adoption d'une approche du logement fondée sur les droits, ainsi que des éléments techniques qui protègent le logement en tant que droit de l'homme, peut sembler complexe et décourageante, ce processus a révélé des signaux positifs à tous les niveaux d'acteurs. Il s'agit notamment de l'alignement sur les principes fondamentaux du logement en tant que droit de l'homme (par exemple, l'accent mis sur les personnes les plus démunies) et de la volonté de participer à l'action collective. Un changement sociétal plus profond prendra du temps, mais certains signes indiquent que la formation d'un écosystème du droit à un logement suffisant est déjà en cours, avec des changements petits et grands qui se produisent sur de multiples fronts.

Nous avons entendu d'une écrasante majorité que le droit fondamental au logement est important pour les Canadiens et nous espérons que cette nouvelle approche permettra d'améliorer la situation du logement pour tous.

Comment pouvons-nous accroître l'importance du droit à un logement suffisant au Canada pour qu'il devienne un élément *non négociable* - quelque chose que nous nous engageons à faire progresser quoi qu'il arrive ?





Ce rapport a été préparé pour le Conseil national du logement par SHS Consulting et SHIFT Collaborative.

